

NATIONS
UNIES

EP



**Programme des
Nations Unies
pour
l'Environnement**



PNUE

Distribution : LIMITEE

UNEP(DEPI)/CAR IG.26/3
21 novembre 2006

Original: ANGLAIS

Douzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, du 28 novembre au 2 décembre 2006

**PROJET DE BUDGET ET DE PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME
POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES
POUR LA PERIODE BIENNALE 2006-2007**

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Coordination générale et frais communs	2
	A. Antécédents.....	2
	B. Objectifs.....	2
	C. Coordination du Programme pour l'environnement des Caraïbes.....	2
	1. Personnel, Finances et Gestion des bureaux	2
	2. Plan de travail et budget liés à la coordination générale et aux frais communs.....	4
	3. Réunions du Programme pour l'environnement des Caraïbes	4
	(a) Quatrième réunion des Parties contractantes (COP) au protocole SPAW	4
	(b) Treizième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes.....	4
	(c) Quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW	5
	(d) Quatrième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire au Protocole LBS 5	
III.	PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME	5
	A. Evaluation et gestion de la pollution de l'environnement.....	5
	1. Antécédents.....	5
	2. Projets et activités	6
	(a) Coordination du Programme.....	6
	(b) Réduction des rejets de Pesticides dans la Mer des Caraïbes (Projet FEM).....	7
	(c) Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits états insulaires des Caraïbes (IWCAM - Projet FEM).....	8
	(d) Formation pour la remise en état des baies polluées.....	10
	(e) Deuxième vue d'ensemble régionale des sources et des activités terrestres dans la région des Caraïbes.....	11
	(f) Soutien apporté dans le cadre de la mise à jour du Rapport technique N°33	12
	(g) Analyse du guide d'évaluation des besoins en vue de l'élaboration de plans nationaux pour la réduction de la pollution provenant des eaux usées domestiques, par la mise en œuvre de projets pilotes d'évaluation des besoins d'épuration des eaux usées dans la région des Caraïbes et une diffusion du document d'orientation	13
	(h) Programme des petites subventions - Meilleures pratiques de gestion pour l'Agriculture.....	13
	(i) Développement de Programmes d'Action Nationaux (PAN) - Phase 2	14

(j) Soutien des activités des Centres d'activité régionaux pour la Promotion d'une Gestion intégrée des Déchets solides et dangereux et d'une Approche de cycle de vie intégré de la Gestion des produits chimiques dans la Région des Caraïbes	15
(k) Développement de capacité dans le Système d'information géographique pour LBS/RAC-Cimab	16
(l) Regional Network in Marine Science and Technology for the Caribbean: The Know-why Network.....	17
(m) Promotion du Protocole LBS	19
(n) Projet Tela.....	20
(o) Evaluation des dommages causés aux zones côtières en Jamaïque par l'ouragan Ivan.....	21
(p) Déchets marins.....	21
(q) Autres initiatives de partenariat en rapport	22
(r) Nouveaux concepts de projets nécessitant un financement	23
B. Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW).....	23
1. Contexte.....	23
2. Projets et Activités	24
(a) Coordination du programme	24
(b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes.....	27
(c) Mise au point des lignes directrices de gestion des espèces et des zones protégées.....	30
(d) Conservation des espèces menacées et en danger.....	31
(e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins.....	34
(f) Le tourisme durable	36
C. Systèmes d'information pour la Gestion des Ressources marines et côtières (CEPNET).....	37
1. Contexte.....	37
2. Projets et activités	38
(a) Coordination du programme	38
(b) Renforcement des capacités de gestion des informations du secrétariat.....	38
(c) Mécanismes de bureaux centraux du Programme pour l'environnement des Caraïbes.....	39
(d) Analyse spatiale pour la prise de décisions.....	40
D. Education, formation et prise de conscience	41
1. Contexte.....	41
2. Projets et activités	42
(a) Coordination du programme	42
(b) Promotion du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de ses sous-programmes	42
Annexe I Budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2006-2007	

Abréviations

ACS	Association des Etats des Caraïbes
ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Mer Méditerranée et de la Zone atlantique adjacente
AGRRA	Programme d'évaluation rapide du récif de l'Atlantique et du Golfe
AMEP	Programme pour l'évaluation et la gestion de la pollution de l'environnement
CaMPAM	Réseau des gestionnaires des zones marines protégées des Caraïbes
CANARI	Institut des Ressources naturelles des Caraïbes
CARICOMP	Programme sur la productivité marine et côtière des Caraïbes
CAR/RCU	Unité de coordination régionale des Caraïbes
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCA	Association pour la conservation des Caraïbes
CCA-CaMMP	Programme de gestion marine et côtière de la CCA
CCAD	Commission centre-américaine pour l'environnement et le développement
CEHI	Institut de santé environnementale des Caraïbes
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CELB	Centre pour le respect de l'environnement dans le milieu des affaires
CEPNET	Systèmes d'informations pour la gestion des ressources marines et côtières
CHA-CAST	Association hôtelière des Caraïbes – Alliance pour un tourisme durable dans les Caraïbes
CHM	Centre d'échange d'informations
CI	Conservation Internationale
CIMAB	Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y Costas
CIT	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
CITES	Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices
COP	Parties contractantes
CREP	Programme environnemental régional des Caraïbes
CRFM	Mécanisme régional des pêcheries des Caraïbes
CTO	Organisation du tourisme des Caraïbes
ECCN	Réseau pour les cétacés des Caraïbes
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
GCRMN	Réseau mondial de surveillance de l'état des récifs coralliens
GEF	Fonds pour l'environnement mondial
GEO	Avenir de l'environnement mondial
GIS	Systèmes d'informations géographiques

GISP	Programme mondial sur les espèces envahissantes
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
GPA	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
IABIN	Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité
IBA	Zones importantes pour la conservation des oiseaux
ICRAN	Réseau international d'action pour les récifs coralliens
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IDB	Banque interaméricaine de développement
IFAW	Fonds international pour la protection des animaux
IGM	Réunion intergouvernementale
IMA	Institut des milieux aquatiques
IMO	Organisation maritime internationale
INVEMAR	Centro de Investigaciones Marinas de Colombia
IOC	Commission océanographique internationale
ISTAC	Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
IWCAM	Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières
LBS	Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres
MACGA	Alliance géo spatiale des Caraïbes et de Méso-Amérique
MAR	Alliance pour les récifs de Méso-Amérique
MBRS	Système méso-américain de barrières de corail
MPA	Zone marine protégée
MoC	Protocole de coopération
NACRI	Initiative des Antilles Néerlandaises pour les récifs coralliens
NCA	Initiative pour les espèces migratrices dans l'hémisphère occidental
NOAA	Administration nationale océanographique et atmosphérique
NPA	Programme d'action national
OECS	Organisation des Etats des Caraïbes de l'Est
OECS-ESDU	Unité de l'environnement et du développement durable de l'OECS
PAHO	Organisation panaméricaine de la santé
PDF	Fonds de développement de projets
RAC	Centre d'activité régional
Ramsar	Convention sur les zones humides
RAN	Réseau d'activités régional
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SIDA	Agence suédoise d'aide au développement international
SIDS-POA	Petits Etats insulaires en développement - Programme d'action
SPAW	Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées

STRAPs	Plans d'action nationaux pour la sauvegarde des espèces
TOI	Initiatives des tour-opérateurs
TNC	Organisation pour la conservation de la nature
ToT	Programme de formation des formateurs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE-DTIE	UNEP – Service de technologie, d'industrie et d'économie
UNF	Fondation des Nations Unies
UWI-NRMP	Université des Indes occidentales – Programme de gestion des ressources naturelles
WCPA	Commission mondiale pour les zones protégées
WDCS	Association pour la conservation des baleines et des dauphins
WECAFC	Commission de la pêche atlantique centrale de l'ouest
WHC	Convention du patrimoine mondial
WHMSI	Initiative pour les espèces migratrices dans l'hémisphère occidental
WIDECAST	Réseau de conservation des tortues marines dans les Caraïbes
WRI	Institut des ressources mondiales
WW2BW	Initiative «de l'eau blanche à l'eau bleue »
WWF	Fonds mondial pour la nature

I. INTRODUCTION

1. Ce Plan de travail porte sur la période biennale 2006-2007. Vous trouverez ci-dessous des informations sur les activités développées afin de mettre en pratique les recommandations de la Convention sur la protection et le développement de l'environnement marin des Caraïbes (Convention de Carthagène), des protocoles de celle-ci et du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC).
2. Au cours de la période biennale 2006-2007, diverses activités seront menées dans le cadre du PEC, en accord avec des initiatives internationales telles que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM), ou conformément à des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination, la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (WHC). Ce plan de travail porte également sur la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies comme la Commission océanographique internationale (IOC), le secrétariat IOCaribe, l'Organisation maritime internationale (IMO), l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO), des organismes de développement et autres organisations régionales ou internationales.
3. Le secrétariat a préparé ce document à l'aide des éléments suivants : informations fournies lors des réunions des groupes de travail ayant eu lieu depuis la onzième Réunion intergouvernementale, recommandations de la troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au protocole SPAW, décisions prises lors de la troisième Réunion des Parties contractantes au protocole SPAW et recommandations de la troisième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire au Protocole LBS. Les résultats obtenus suite aux diverses activités menées et aux initiatives régionales ou internationales ont également été pris en considération.
4. Les objectifs des membres du PEC pour la période biennale 2006/2007 sont les suivants :
 - a) Collaborer avec des organismes travaillant sur d'autres programmes pour l'environnement marin et ayant mis en place des plans d'action similaires ;
 - b) Intégrer aux sous-programmes des plans régionaux et nationaux sur l'environnement ;
 - c) Intégrer aux sous-programmes des plans de développement socio-économiques régionaux et nationaux ;
 - d) Tenter d'inclure au PEC des programmes et des plans de contrôle régionaux et nationaux, notamment les programmes de travail de plans d'action internationaux tels que : Objectifs du millénaire pour le développement (2000), Plan d'application de Johannesburg (2002), Stratégie et Déclaration de l'Île Maurice (2005), Décision du conseil d'administration du PNUE (2005), Convention sur la diversité biologique (2005), Directions stratégiques sur l'environnement marin (2004-2007), et Plan stratégique sur l'appui technologique et le renforcement des capacités de Bali (2004) ;
 - e) En interne et en externe, tenter d'améliorer les mécanismes de coordination entre les sous-programmes.

II. COORDINATION GENERALE ET FRAIS COMMUNS

A. Antécédents

5. Le PEC a été créé pour que les différents états et territoires de la région des Caraïbes puissent collaborer sur le développement et la protection de leurs ressources marines et côtières. Le développement économique de la région dépend de ces ressources. Pour mener à bien ce projet, les éléments suivants sont indispensables : assistance technique mutuelle, développement et renforcement du cadre législatif et institutionnel régional, national et international, standardisation des approches et des méthodologies, encouragement de la recherche, gestion commune des ressources et échange d'informations. Pour une cohérence des composants du programme, et pour éviter toute redondance au niveau des travaux effectués, la coordination des composants du programme est centralisée et prise en charge par l'Unité de coordination régionale des Caraïbes (UCR/CAR) basée à Kingston.
6. L'UCR/CAR est également appelée « le secrétariat du PEC ». Elle est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre du programme. Dans le cadre du Plan d'action, de la Convention de Cartagena et de ses protocoles, l'UCR/CAR est responsable de la programmation, de l'administration, des finances et du personnel. L'UCR/CAR dépend du siège du PNUE et de la Division de mise en oeuvre des politiques environnementales (DEPI). Elle agit en coopération avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) et avec les gouvernements de la région, via un organisme intergouvernemental et un comité de surveillance.

B. Objectifs

7. Les objectifs du PEC sont les suivants :
 - a) Fournir un cadre législatif, institutionnel et programmatique favorable à la coopération entre les états membres et les organisations impliquées dans la gestion des ressources marines et côtières de la région des Caraïbes ;
 - b) Coordonner la mise en oeuvre des composants du PEC ;
 - c) Organiser des réunions conformément aux recommandations de la Convention de Cartagena et de ses protocoles, afin de faciliter l'application du programme dans les zones concernées.

C. Coordination du Programme pour l'environnement des Caraïbes

8. Le secrétariat est chargé de gérer le personnel ainsi que le budget. Il tient compte des éléments suivants : personnel (salariés et dépenses y afférant), fournitures de bureau, matériel, équipement, réunions intergouvernementales, déplacement et autres. Les activités et les projets individuels sont inclus dans les plans de travail des sous-programmes.

1. Personnel, Finances et Gestion des bureaux

9. Etant donné le peu de contributions apportées au Fonds fiduciaire des Caraïbes (CTF), lors de la période biennale 2006-2007, le secrétariat devra continuer à agir avec un budget particulièrement limité. Le secrétariat a décidé de compenser ce manque de moyens en optimisant les frais de personnel et les frais de gestion des bureaux. Il a également décidé de compléter le personnel de base par des membres du personnel spécialisés dans les différents projets.

10. Le gouvernement des Etats-Unis ainsi que le gouvernement français contribuent de façon considérable au Fonds fiduciaire des Caraïbes. Quelques gouvernements ont commencé à apporter leur contribution mais ce n'est pas le cas de la majorité. Certains font preuve d'arriérés de contribution très élevés. Cela compromet la fonctionnalité de l'UCR/CAR du PNUE et du PEC. Cependant, pour financer ses projets, le secrétariat obtient des fonds de la part du gouvernement suédois, du FEM, de l'USAID, de l'UNF, du gouvernement français et du gouvernement des Etats-Unis. Le soutien du gouvernement suédois, obtenu via l'Agence suédoise d'aide au développement international (SIDA), a permis la création de deux postes d'administrateur auxiliaire cette année. Ces administrateurs apporteront leur soutien au programme régional du SPAW et au Centre d'activité régional du Protocole LBS (RAC-Cimab de Cuba). Le poste de responsable du programme AMEP a été pourvu en 2004 mais le poste d'administrateur est resté vacant depuis le départ du titulaire en juin 2004. Les fonds reçus de la part de la Fondation des Nations Unies (UNF) ont servi à financer le poste de responsable du projet ICRAN jusqu'à la fin de l'année 2004. Par ailleurs, le poste de responsable de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public est toujours vacant, faute de moyens.
11. Si l'on tient compte des récents problèmes économiques rencontrés par les pays apportant habituellement leur contribution, une hausse des ressources financières dans les prochains temps semble peu probable. Pour le secrétariat, le challenge consiste à augmenter les sources de revenus et à rationaliser les activités de mise en place. Conformément à sa nouvelle directive stratégique, les membres du PEC recherchent de nouvelles sources de financement en sollicitant, notamment, des entreprises du secteur privé, tout particulièrement celles menant des activités directement liées aux ressources marines et côtières. Ils tentent également d'obtenir le soutien de gouvernements et/ou d'organismes de coopération internationale. Certains fonds proviennent de la création de fonds fiduciaire et de la vente de documents et de produits créés dans le cadre du PEC. Enfin, d'autres fonds proviennent d'organismes tels que la IADB, la Banque mondiale et le FEM. Par ailleurs, la rationalisation des programmes inclut la détermination de priorités. Il s'agit d'identifier les éléments nationaux/régionaux les plus importants, afin d'optimiser les avantages économiques et sociaux liés aux activités du projet. Les membres du PEC collaboreront avec des organismes travaillant sur d'autres programmes régionaux, le PAM et le ROLAC-PNUE, dans le but d'améliorer l'efficacité de la mise en place des activités et des projets développés.
- ~~10.12.~~ Les actions suivantes ont permis de réduire les frais : solliciter les contributions en nature des services de traduction des pays membres et des centre d'activité régionaux du PEC (RAC) ; encourager les gouvernements à organiser des réunions, au lieu d'apporter une contribution au CTF ; augmenter les effectifs sans frais supplémentaires, grâce au détachement des responsables du programme des pays membres et grâce au soutien du personnel interne, de l'UN/PNUE et des pays donateurs ; s'assurer que les plans de travail sont appliqués conformément aux ressources disponibles et s'assurer que les fonds nécessaires sont disponibles au moins une année à l'avance, pour garantir que les frais de fonctionnement tels que les salaires, l'organisation de réunions et d'ateliers ainsi que les frais de gestion financière, pourront être payés.
- ~~11.13.~~ Par ailleurs, le secrétariat souhaite améliorer sa situation financière en rationalisant le mécanisme. Depuis 1994, les décisions devant être prises à l'égard des différentes propositions de gestion financières du PEC ont sans cesse été reportées aux réunions intergouvernementales (IGM) suivantes. Le secrétariat estime qu'il est urgent d'adopter des règles de gestion financière. Un cadre légal est indispensable pour pouvoir établir des factures, recevoir des contributions des pays membres et dépenser les sommes du Fonds fiduciaire. Ce manque de cadre légal peut compromettre la conclusion de contrats, l'établissement de projets et autres engagements de la part de nos partenaires.
- ~~12.14.~~ Le secrétariat a demandé la simplification de certaines règles financières. Il estime qu'il est nécessaire de créer un mécanisme financier pour la Convention. Il estime également qu'aucun

mécanisme financier n'est nécessaire en ce qui concerne les réunions et les conférences, en raison des contributions à titre gratuit, et souhaite que 25 % des contributions des gouvernements des pays membres puissent être des contributions en nature. Vous trouverez d'autres recommandations dans le document présenté lors de la 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} IGM : « Proposition de règles financières de la Convention de Cartagena et du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et termes de référence du Fonds fiduciaire des Caraïbes ». Les termes de référence du Fonds fiduciaire sont également exposés.

2. Plan de travail et budget liés à la coordination générale et aux frais communs

~~13.15.~~ Le budget lié à la coordination générale et aux frais communs dépend des éléments ci-dessous :

- a) Participation de tous les pays membres du PEC, contributions ordinaires au Fonds fiduciaire des Caraïbes conformément au niveau de contribution proposé ;
- b) Capacité du secrétariat à obtenir des contributions extraordinaires. Le secrétariat doit continuer à faire des efforts pour récolter les fonds nécessaires au paiement des frais de fonctionnement excédant le niveau des contributions ordinaires au Fonds fiduciaire.

~~14.16.~~ Au cours de la prochaine période biennale, le secrétariat préparera des fiches d'informations devant être présentées lors de la 13^{ème} IGM. Ces fiches détailleront le soutien apporté par chaque pays au PEC, en incluant le niveau de contribution du gouvernement, ainsi que les bénéfices réalisés grâce aux différentes activités menées.

3. Réunions du Programme pour l'environnement des Caraïbes

~~15.17.~~ Dans le cadre du PEC, plusieurs réunions sont organisées sur une base annuelle ou biennale. Ces réunions sont nécessaires pour contrôler la mise en place du projet, vérifier l'efficacité du programme et aborder les questions administratives. Les réunions énumérées ci-après devront être convoquées lors de la période biennale 2006-2007.

(a) Quatrième réunion des Parties contractantes (COP) au protocole SPAW

~~16.18.~~ La Quatrième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW aura lieu au cours du premier trimestre 2008, juste avant la Treizième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes.

(b) Treizième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes

~~17.19.~~ Ces deux réunions ont lieu tous les deux ans. Leur but est d'évaluer le PEC, de revoir les progrès effectués, de contrôler les accords financiers et institutionnels et de décider du plan de travail et du budget du PEC. Les prochaines réunions auront lieu au cours du premier trimestre 2008.

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

(c) **Quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW**

~~18~~.20. La Quatrième Réunion du SPAW/STAC sera convoquée lors du quatrième trimestre 2007. Son but est de favoriser le développement et la mise en place du Protocole SPAW et de développer un plan de travail ainsi qu'un budget pour la période biennale 2008-2009.

Formatted: Bullets and Numbering

(d) **Quatrième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire au Protocole LBS**

~~19~~.21. La Quatrième Réunion du LBS/ISTAC sera convoquée lors du quatrième trimestre 2007. Son but est de favoriser le développement et la mise en place du Protocole LBS et de développer un plan de travail ainsi qu'un budget pour la période biennale 2008-2009.

Formatted: Bullets and Numbering

D. Coordination générale et frais communs

~~20~~.22. Vous trouverez des informations sur la coordination générale et sur les frais communs à la page 2 de l'Annexe I du présent document.

Formatted: Bullets and Numbering

III. PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME

A. Evaluation et gestion de la pollution de l'environnement

1. Antécédents

~~50~~.23. Ce plan de travail et ce budget portent sur la période biennale 2006-2007. Ils se rapportent aux activités en cours ainsi qu'aux activités futures qui seront développées dans le cadre du Sous-programme pour l'évaluation et la gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) du PNUE. Ce sous-programme a été développé en soutien au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) de la Convention sur la protection et le développement de l'environnement marin des Caraïbes (Convention de Carthagène). Ce plan de travail et ce budget seront commentés et révisés lors de la Troisième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) de la Convention de Cartagena(LBS/ISTAC). Suite à l'approbation du Comité LBS/ISTAC, ce plan de travail sera recommandé lors de la Douzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la Neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes (12^{ème} IGM), en vue d'une nouvelle approbation.

Formatted: Bullets and Numbering

~~51~~.24. L'AMEP étant un sous-programme du PEC, le plan de travail et le budget de l'AMEP portent sur une période de deux ans. Lors de leur élaboration, la situation dans les Caraïbes ainsi que les autres initiatives sont prises en considération. Les activités et les projets suivants ont pour but de développer le Protocole LBS, d'aider les différents pays à atteindre les objectifs fixés par celui-ci, et d'encourager les gouvernements à ratifier et appliquer ce protocole. La plupart des projets présentés ci-dessous sont en cours depuis la période biennale 2004-2005. Ils font partie du plan de travail de l'AMEP qui a été approuvé lors de la 11^{ème} IGM. Par ailleurs, les plans de travail proposés par les deux Centres d'activité régionaux (RAC), tels qu'ils ont été recommandés par l'ISTAC, ont été incorporés dans cette proposition.

2. Projets et activités

(a) Coordination du Programme

Objectifs

~~52.25~~ Dans le cadre de la coordination du programme AMEP/LBS, les objectifs sont les suivants :

- a) Promouvoir la ratification et l'adhésion au Protocole LBS par les Parties contractantes à la Convention de Cartagena et encourager le soutien apporté au programme en collaboration avec le LBS RAC ;
- b) S'assurer que la mise en place des activités développées dans le cadre du programme est conforme aux exigences et aux besoins du Protocole LBS ;
- c) Développer la coordination, la collaboration et la communication avec les organisations capables d'aider les différents pays à atteindre les objectifs fixés par le Protocole AMEP/LBS ;
- d) Contrôler les activités quotidiennes et la coordination des projets AMEP ; et
- e) Collaborer avec les Directeurs des deux LBS RAC afin de s'assurer qu'un plan de travail cohésif est appliqué afin de soutenir le Protocole LBS.

Activités

~~53.26~~ Lors de la prochaine période biennale, le responsable du programme AMEP de l'UCR/CAR sera chargé de la coordination générale et du contrôle de la mise en place des activités. Le responsable du sous-programme CEPNET de l'UCR/CAR sera chargé de la gestion de l'information alors que le coordinateur de l'UCR/CAR jouera un rôle crucial, en encourageant la ratification du Protocole.

~~54.27~~ Le Protocole LBS servira d'instrument régional dans le cadre de la mise en place du PAM dans les Caraïbes. La collaboration avec des organismes travaillant sur d'autres programmes régionaux ou d'autres initiatives, en rapport avec l'AMEP/LBS, sera encouragée. Des efforts visant à réunir des fonds pour le programme seront entrepris, en accord avec le coordinateur de l'UCR/CAR et en collaboration avec les gouvernements, donateurs et partenaires.

~~55.28~~ Le secrétariat convoquera la Quatrième Réunion du LBS/ISTAC, au cours de laquelle le responsable du programme AMEP présentera le plan de travail et le budget de l'AMEP/LBS pour la période biennale 2008-2009, conformément aux objectifs du Protocole et à la stratégie du PEC.

~~56.29~~ Le secrétariat prendra en charge les activités visant à promouvoir la ratification/l'adhésion au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) auprès des pays de la région des Caraïbes, en collaboration avec les LBS RAC, en fournissant aux pays membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes toutes les informations nécessaires sur le protocole et ses annexes.

30. Le secrétariat, en collaboration avec les deux LBS RAC, reformulera les deux projets suivants : « Projet régional commun pour le développement d'environnements aquatiques de loisirs sûrs dans la région des Caraïbes » et « Projet régional commun pour aider les gouvernements de la région des Caraïbes à classer leurs eaux afin de faciliter la mise en place du Protocole LBS ». Par ailleurs, le secrétariat sera chargé de réunir les fonds nécessaires à l'application de ce nouveau projet qui s'intitulera : « Evaluation des critères de classification des eaux dans la région des Caraïbes conformément au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) sur la base d'une évaluation de la qualité des environnements aquatiques de loisirs et d'une évaluation des risques pour la santé ». La collaboration avec CEHI, PAHO, CAREC et d'autres organismes sera promue.

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

~~58~~31. Le secrétariat recherchera une aide financière pour pouvoir mettre en place deux nouvelles activités liées au projet intitulé : « Améliorer la qualité des environnements aquatiques de loisirs dans la région des Caraïbes et évaluation de l'impact sur l'environnement marin de la région des Caraïbes des sites d'évacuation de résidus solides mal conçus ou mal situés ». Ces activités ont été développées dans le but de soutenir les activités menées dans le cadre du projet Partenariat du réseau de recherche.

Formatted: Bullets and Numbering

~~59~~32. Vous trouverez ci-dessous des informations sur les projets de la période biennale 2006-2007.

Projets en cours

(b) Réduction des rejets de Pesticides dans la Mer des Caraïbes (Projet FEM)

Antécédents

~~60~~33. L'annexe IV du Protocole LBS aborde l'hypothèse selon laquelle les sources de pollution diffuses provenant de l'agriculture contribuent significativement à la pollution du milieu marin dans la région des Caraïbes. Cette hypothèse est généralement acceptée dans la région. En mai 1999, le PEC a reçu une subvention de type B de la part du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)/Fonds de développement de projets (PDF), en vue de développer un projet qui améliorerait la gestion des pesticides dans quatre pays de la région et qui réduirait également les écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes. Les quatre pays concernés sont : la Colombie, le Costa Rica, le Nicaragua et le Panama.

Formatted: Bullets and Numbering

~~61~~34. Le PDF a demandé le développement de quatre plans nationaux visant à améliorer la gestion des pesticides et à réduire les écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes. Les comités nationaux des parties prenantes ont développé ces plans avec l'aide des Ministères de l'Environnement. Un atelier régional a été organisé en 2001, il s'est conclu par un énoncé de projet devant être soumis au secrétariat du FEM en vue d'une approbation en 2002. Le Panama s'étant retiré, il restait encore trois pays. En mai 2002, le Conseil du FEM a approuvé le financement du projet.

Objectifs

~~62~~35. L'objectif principal du projet est de protéger l'environnement marin de la Mer des Caraïbes, en réduisant l'utilisation des pesticides dans les activités agricoles, et d'améliorer la gestion des pesticides. Le projet aidera la Colombie, le Costa Rica et le Nicaragua à mettre en place certaines pratiques afin de contrôler l'utilisation des pesticides dans le secteur agricole.

Formatted: Bullets and Numbering

Activités

~~63~~36. Le projet consistera en trois composantes principales. Celles-ci seront divisées en plusieurs sous composantes :

Formatted: Bullets and Numbering

1. Coordination du projet

Cette composante se rapporte à la création du comité de gestion du projet, de l'équipe de gestion du projet et du groupe consultatif du projet. Ceux-ci seront chargés du contrôle, de l'évaluation et de la formation du personnel. Cette composante porte également sur le développement de projets de démonstration et sur l'approbation de ceux-ci.

2. Projets de démonstration

Les projets de démonstration seront mis en place dans les trois pays concernés. Ils viseront à améliorer les pratiques agricoles dans des exploitations de différentes tailles (agriculture de subsistance, agriculture moyenne, agriculture intensive). Ces exploitations seront comparées à des exploitations de contrôle. Une fois les sites et les activités choisies, la formation aura lieu. Les exploitants seront informés sur les possibilités de réduire les écoulements de pesticides. Les mesures présentées seront des mesures telles que le contrôle intégré des organismes nuisibles, les bonnes pratiques agricoles et la gestion des déchets. La formation inclut également les méthodes de contrôle et d'évaluation du site. Les récoltes, la sécurité, les écoulements de pesticides et le coût de production des exploitations seront contrôlés puis comparés aux exploitations de contrôle. Cette comparaison servira à évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

3. Institutionnaliser l'amélioration de la gestion des pesticides et renforcer la capacité de réduction des écoulements de pesticides

Cette composante se divise en deux parties. La première porte sur le maintien des améliorations observées suite au projet de réduction des écoulements de pesticides. Cela permettra de déterminer les modifications législatives nécessaires à l'amélioration des pratiques agricoles et d'établir un programme de certification des récoltes, un programme de formation ainsi qu'un programme de surveillance des côtes. La seconde porte sur la diffusion des informations acquises. Des études seront publiées, un site Internet sera conçu, un atelier régional sera organisé et divers documents pédagogiques seront diffusés.

(c) Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits états insulaires des Caraïbes (IWCAM - Projet FEM)

Antécédents

64-37. Un projet à grande échelle a été développé dans le cadre du programme opérationnel N°10 du FEM. Il a fait l'objet de deux subventions de type B de la part du FEM/PDF de 316 000 \$US et d'un co-financement de 296 050 \$US. L'énoncé du projet, intitulé « Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits états insulaires des Caraïbes », a été approuvé par le FEM en mai 2004 et a été intégré au Programme de travail du Conseil. Le projet sera financé par le FEM, à une hauteur de 14 millions de \$US, et sera co-financé par le secrétariat de la Convention de Carthagène, le CEHI, le PNUD, les gouvernements des pays participants ainsi que d'autres partenaires, à une hauteur de 22 millions de \$US.

65-38. Le principal objectif du projet est de présenter aux treize îles faisant partie des SIDS les différents systèmes de gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières. La mise en place d'une gestion intersectorielle est souhaitable. Différents points seront soulevés : modification des infrastructures et des institutions, adoption de modalités de participation sectorielle, renforcement des capacités, établissement de liens entre les causes premières économiques et sociales et la dégradation de l'environnement, besoin de gestion durable.

66-39. La stratégie du FEM tient compte des conditions et des besoins des petits états insulaires des Caraïbes. Une approche intégrée de la gestion des terres et des ressources en eau a été développée. Les problèmes constatés dans ce domaine ont été soulevés. Le programme opérationnel N°9 du FEM identifie six problèmes majeurs. Trois d'entre eux sont traités dans le cadre de ce projet : biodiversité et gestion des zones côtières, pollution due à des sources marines et terrestres et protection des ressources en eau.

67-40. Le projet « Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits états insulaires des Caraïbes » (IWCAM) est mené conjointement par la UCR/CAR et l'Institut de santé environnementale des Caraïbes (CEHI). Le PNUE a mis en place ce projet en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Formatted: Bullets and Numbering

Objectifs

68.41. L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité des pays participant à mettre en place une approche intégrée de la gestion des bassins versants et des zones côtières. L'objectif à long terme est d'améliorer la capacité des pays à planifier et à gérer leurs ressources en eau ainsi que leurs écosystèmes de façon durable. Le projet tient compte de la nature des bassins versants et des zones côtières dans les petits états insulaires des Caraïbes et tente de développer une approche de la gestion plus intégrée et plus coordonnée, aussi bien au niveau régional que national, en insistant sur l'importance du rôle des parties prenantes dans la gestion participative.

Formatted: Bullets and Numbering

Activités

69.42. Le projet consiste en quatre composantes principales : (1) Coordination et gestion du projet ; (2) Projets de démonstration ; (3) Renforcement des capacités ; (4) Maintien des capacités et soutien. Ces différents points seront traités en tenant compte des objectifs cités ci-dessus et des causes premières identifiées lors de la phase de préparation du projet.

Formatted: Bullets and Numbering

70.43. La composante N°1 sera divisée en trois sous-composantes qui permettront la coordination et la gestion du projet, le suivi régional ainsi que le renforcement des partenariats régionaux.

71.44. Les divers projets de démonstration seront compris dans la composante N°2. Ceux-ci porteront sur un bassin versant ou une zone côtière en particulier. Les problèmes identifiés lors de l'analyse des causes premières seront traités lors de cette étape.

Sous-composante	Pays	Intitulé du projet de démonstration
A : Gestion et conservation des ressources en eau	Saint-Christophe-et-Niévès	Réhabilitation et gestion de la Vallée de Basseterre - Mesure de protection des couches aquifères
	Sainte Lucie	Protection et valorisation des services des bassins versants et développement de mesures d'incitation à la gestion dans la zone du bassin versant de Fond D'or, Sainte Lucie
B : Gestion et traitement des eaux usées	Antigua et Barbuda	Atténuation des impacts des rejets d'eaux usées de Saint John sur les nappes phréatiques et sur les zones côtières
	Bahamas - Exuma	Gestion des déchets marins au port Elizabeth Harbour à Exuma, Bahamas
	République dominicaine	Atténuation des impacts des déchets industriels sur le bas bassin de la rivière Haina et sur les zones côtières
C : Aménagement du territoire, zonage et pratiques alternatives	Bahamas – Andros	Aménagement territorial et marin pour la protection et la gestion des eaux d'alimentation à Andros, Bahamas
	Trinité et Tobago	Aménagement du territoire et restauration des bassins versants, en tant que démonstration pour l'IWCAM, dans le bassin de Courland et dans la zone de Buccoo Reef
D : Modèle ciblé par l'IWCAM	Cuba	Application des concepts de l'IWCAM à la baie et au bassin versant de Cienfuegos
	Jamaïque	Approche intégrale pour la gestion des ressources marines et côtières et des bassins de la partie centre est de Portland

- 72.45. La composante N°3 traite de la nécessité de renforcer la capacité institutionnelle, tout en améliorant et en réformant les directives ainsi que la législation en vigueur, afin d'apporter davantage de soutien à la mise en œuvre de l'IWCAM dans la région des Caraïbes. La composante N°3 identifiera également les problèmes et les obstacles rencontrés par l'IWCAM, développera des solutions à ceux-ci et identifiera les mesures d'incitation visant à encourager les institutions nationales et régionales à établir les cadres institutionnels nécessaires au bon déroulement du projet IWCAM.
- 73.46. La composante N°4 favorisera la mise en place des réformes évoquées ci-dessus, via la formation et la sensibilisation, aussi bien au niveau de la société que du gouvernement.
- 74.47. Dans le cadre de l'IWCAM, le FEM a également attribué des ressources dans le but d'aider les pays participant au projet à développer des Plans d'action nationaux de gestion intégrée des ressources en eau.
- 75.48. Pendant la mise en œuvre du projet, une stratégie sera développée afin d'assurer une reproduction correcte des projets de démonstration et afin de partager les bonnes pratiques ainsi que les enseignements acquis au sein de la région des Caraïbes et avec d'autres petits états insulaires (SIDS).

Formatted: Bullets and Numbering

(d) Formation pour la remise en état des baies polluées

Antécédents

- 76.49. Ce projet a été conçu pour aborder l'une des questions prioritaires dans la région des Caraïbes, à savoir celle de l'eutrophisation résultant des entrées excessives de nutriments dans la zone côtière et dans les eaux internationales adjacentes. A l'origine, le financement a été fourni par le FEM, afin de développer des études de préfaisabilité pour la remise en état des baies fortement polluées dans le port de Kingston, en Jamaïque, et dans le port de La Havane, à Cuba. Le projet porte également sur le partage des connaissances. Il devait être mis en œuvre sur une période de cinq ans.
- 77.50. Seul Cuba s'est engagé à poursuivre les activités nationales incluses dans le projet. Ces activités portaient sur la conception et la construction de stations d'épuration des eaux résiduelles, à un niveau de démonstration, sur le contrôle des nutriments et sur l'utilisation des boues. Les rejets des stations d'épuration, conçues et construites dans le cadre de ce projet, doivent être conformes aux dispositions du Protocole LBS. Par ailleurs, une composante régionale du projet a été conçue pour permettre le renforcement des capacités au niveau du traitement des eaux usées, des technologies d'élimination des nutriments, de la réutilisation et de la mise en décharge des boues d'épuration.
- 78.51. Le PNUD gère les aspects bilatéraux du projet avec Cuba, tandis que la UCR/CAR est chargée de la coordination régionale et du partage des connaissances dans la région des Caraïbes. Les Centres d'activité régionaux assurent la coordination du travail et la conformité à la Convention de Cartagena ainsi qu'aux protocoles correspondant aux sujets traités par le projet.

Formatted: Bullets and Numbering

Objectifs

- 79.52. L'objectif du projet est de soutenir la conception et la construction de stations d'épuration des eaux résiduelles et de soutenir le contrôle des nutriments. Les décharges, effectuées dans les installations conçues et construites dans le cadre de ce projet, doivent être conformes aux dispositions du Protocole LBS.

Formatted: Bullets and Numbering

Activités

~~80.53.~~ Un atelier de travail régional final est prévu. A la fin du projet de La Havane, un atelier de travail sera convoqué par le PNUE-UCR/CAR, en coordination avec les agences nationales participantes, afin d'analyser les informations acquises sur les technologies d'épuration utilisées sur place. Cet atelier de travail, d'une durée de trois à cinq jours, aura des implications régionales au niveau du transfert des technologies lors des futures activités menées dans la région. (NB : Les dates exactes de cet atelier de travail dépendent de la conclusion du projet national mené à Cuba.)

Formatted: Bullets and Numbering

~~81.54.~~ Les possibilités de reproduire le projet national de Cuba dans d'autres pays et/ou de développer un projet régional plus vaste seront prises en considération, en vue d'être soumises au FEM.

(e) Deuxième vue d'ensemble régionale des sources et des activités terrestres dans la région des Caraïbes

Antécédents

~~82.55.~~ En 1994, le PEC a conclu la Première vue d'ensemble régionale des sources terrestres ponctuelles dans la région des Caraïbes (Rapport technique N°33 du PEC). Les données de cette vue d'ensemble ont plus de dix ans et sont aujourd'hui peu utiles aux gouvernements du PEC en tant que source d'informations valable. La Deuxième vue d'ensemble confirmera ou re-confirmera à quelles sources et à quels polluants il convient de réserver une action prioritaire dans la région des Caraïbes, grâce à l'identification des sources et de leurs rejets. Les sources existantes seront détaillées, toute comme les nouvelles sources, dont les rejets urbains, les déchets solides et les lixiviats provenant du rejet de déchets solides et dangereux. Bien que, pour des raisons d'ordre financier, les informations existantes seront utilisées, des données plus actuelles seront nécessaires au bon déroulement du projet.

Formatted: Bullets and Numbering

Objectifs

~~83.56.~~ L'objectif de ce projet est de fournir des informations actualisées sur l'ensemble des rejets de sources ponctuelles et diffuses présents dans la zone de la Convention (tel que celle-ci a été établie dans la Convention de Cartagena et dans le Protocole LBS) ou ayant un impact sur cette zone. La Deuxième vue d'ensemble établira une nouvelle ligne directrice visant à évaluer les progrès effectués conformément au Protocole LBS et confirmera ou re-confirmera quels sont les sources et les polluants faisant l'objet d'une priorité dans la région des Caraïbes, y compris dans les baies fortement polluées.

Formatted: Bullets and Numbering

Activités

~~84.57.~~ Collecte de données. En utilisant la méthodologie développée, des informations actualisées seront recueillies, en consultation avec les centres de liaison LBS de la région et avec d'autres organisations régionales ou mondiales ;

Formatted: Bullets and Numbering

~~85.58.~~ Organisation d'un atelier de travail régional d'experts visant à analyser la première version du Rapport technique # 33 mis à jour ; et

~~86.59.~~ Soumission du Rapport technique # 33 mis à jour lors de la 12ème IGM en vue d'une approbation.

~~87.60.~~ Les LBS RAC seront chargés de coordonner cette activité.

(f) Soutien apporté dans le cadre de la mise à jour du Rapport technique N°33

Antécédents

61. Au cours de la période biennale 2004-2005, le secrétariat a mis en œuvre le projet « Deuxième Révision régionale des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes », conformément à une série d'accords conclus dans le cadre d'un mémorandum d'entente signé entre le Cimab-RAC et la UCR/CAR, qui s'est achevé en juin 2005. Pendant la mise en œuvre de ce projet, qui devrait se terminer au début de l'année 2006, il a été reconnu qu'un soutien supplémentaire était nécessaire à l'achèvement de la mise à jour du rapport. Les activités présentées devraient donc s'ajouter au travail actuel de CIMAB, lequel comprend la révision des méthodologies existantes, afin de pouvoir caractériser la pollution due à des sources terrestres dans la région des Caraïbes, l'élaboration d'une méthodologie actualisée, qui puisse être utilisée à l'échelle régionale afin de caractériser les sources terrestres ponctuelles de pollution, et l'élaboration de lignes directrices visant à évaluer le rejet de sources diffuses de pollution dans les zones côtières.

Objectifs

~~89-62.~~ L'objectif principal est de collecter et de documenter toutes les données existantes dans la région des Caraïbes. Cela implique l'élaboration de compilations littéraires et l'utilisation de la méthodologie choisie pour collecter des données supplémentaires sur la pollution dans la région. Les données existantes seront complétées par les études en cours et par les résultats des activités menées dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes, ainsi que par d'autres initiatives régionales. Les résultats seront présentés sous plusieurs formes, y compris des cartes d'information élaborées à l'aide des GIS.

Formatted: Bullets and Numbering

Activités

~~90-63.~~ Les principales activités devraient inclure :

- Révision du Rapport de 1994 et évaluation de l'adéquation des sources et des indicateurs originaux de pollution.
- Enquêtes nationales sur les données relatives aux rejets de polluants et sur les données relatives à la qualité de l'environnement.
- Révision de la littérature et compilation d'une base de données électroniques en guise de Bibliographie.
- Atelier consultatif régional pour la région des Caraïbes

Formatted: Bullets and Numbering

Résultats attendus

~~91-64.~~ Les résultats attendus sont les suivants :

- Compilation de bibliographies électroniques regroupant les études réalisées sur les polluants et sur la qualité environnementale dans la région.
- Rapports nationaux sur l'état du milieu marin, incluant les produits contaminants, réalisés à l'aide de la méthodologie recommandée.
- Recommandations sur le ou les systèmes d'information les plus appropriés, devant être utilisés pour présenter les données recueillies dans le rapport.
- Collaboration accrue entre le secrétariat du PNUE-UCR/CAR, les Centres d'activités régionaux, les centres de liaison LBS et les institutions collaboratrices.

Formatted: Bullets and Numbering

- (g) **Analyse du guide d'évaluation des besoins en vue de l'élaboration de plans nationaux pour la réduction de la pollution provenant des eaux usées domestiques, par la mise en œuvre de projets pilotes d'évaluation des besoins d'épuration des eaux usées dans la région des Caraïbes et une diffusion du document d'orientation**

Antécédents

65. Il s'agit du suivi du projet intitulé : **Collecte et épuration des eaux usées : Mise en oeuvre de l'annexe III**, qui a été développé pour aider les Parties contractantes, ainsi que d'autres pays membres du PEC, à respecter les engagements en matière d'eaux usées contenus dans le Protocole LBS. Les engagements généraux, en partie respectés grâce à ce projet, devraient impliquer l'élaboration de plans pour la réduction et le contrôle de la pollution provenant des eaux usées.

Objectif(s)

66. Le projet vise à assister au développement de projets nationaux pour que deux pays pilotes soient conformes aux exigences de l'Annexe III du **Protocole LBS** concernant les eaux usées domestiques. Il implique également de tester l'assistance à l'évaluation des besoins en traitement des eaux usées développée en résultat du précédent projet.

D. Activités

67. Les activités proposées doivent inclure :
- L'achèvement de projets dans deux pays pilotes.
 - La préparation et la propagation d'études de cas.
 - La mobilisation de financements supplémentaires pour faciliter deux projets pilotes supplémentaires.
 - Elaborer une éventuelle proposition régionale afin que celle-ci soit prise en considération par FEM et par d'autres agences de financement sur la base des résultats des projets pilotes.

(h) **Programme des petites subventions - Meilleures pratiques de gestion pour l'Agriculture**

Contexte

68. L'Annexe IV au Protocole LBS, sur les sources agricoles diffuses, appelle au développement de projets nationaux incluant des programmes d'éducation, de formation et de prise de conscience pour les travailleurs agricoles sur les « meilleures pratiques de gestion structurelle et non structurelle ». Les activités déjà achevées ou en cours d'achèvement par le PEC incluent le Rapport Technique du PEC n° 41 qui a étudié les meilleures pratiques de gestion employées dans la région et le projet FEM (décrit ci-dessus) sur la Réduction du Ruissellement des Pesticides. Ce projet mettra en place des activités de démonstration à petite échelle sur l'utilisation adéquate de fertilisants, les méthodes de culture alternatives et les techniques de gestion écologiques des animaux d'élevage.

Objectif(s)

69. L'objectif de ce projet consistera à tester des pratiques innovantes par le biais d'une application pratique et à propager les résultats dans d'autres pays et localités des Grandes Caraïbes. Dans le cadre de ce projet, l'AMEP propose de mettre en œuvre un programme de petites subventions

(montant maximal US\$ 5.000) pour aider à l'implémentation de petits projets de démonstration. Les participants devront fournir une contribution (en nature ou en espèce) ainsi qu'une ébauche du projet et un résumé à des fins de propagation régionale. A la fin de la période du projet, un document de synthèse sera rédigé et les résultats seront disponibles par le biais du réseau PEC/PAM Clearinghouse.

Activités

70. Le projet entrera dans une phase d'implémentation complète pendant cette biennie, l'Université EARTH étant responsable de la coordination du programme.
71. Des propositions de projets seront continuellement passées en revue et des accords seront signés avec des agences d'implémentation de projets nationales, après celles-ci procéderont au développement de leurs projets conformément aux plans de travail convenus.
72. Les synthèses et résultats des projets seront présentés par les agences d'implémentation. Les résultats seront compilés et disséminés. Le secrétariat propose que ce programme soit étendu à d'autres pays membres à condition qu'un financement supplémentaire puisse être mobilisé et qu'il devienne une activité du projet en cours.
73. Des tentatives seront faites pour mobiliser des ressources financières supplémentaires afin d'étendre le programme de petite subvention à d'autres pays dans la région des Grandes Caraïbes.

3. Nouveaux projets avec financement assuré

(i) Développement de Programmes d'Action Nationaux (PAN) - Phase 2

Contexte

74. Les écosystèmes marins et côtiers des Caraïbes, notamment les systèmes des récifs de corail, sont de plus en plus menacés par les sources de pollution ponctuelles et diffuses causées par l'exploitation, l'utilisation conflictuelle des ressources et l'altération de l'environnement côtier en résultat des pratiques actuelles de développement côtier.
75. La fragmentation des autorités gouvernementales et les intérêts concurrentiels de tous les secteurs (gouvernement, agriculture, développement, tourisme) et de toutes les parties prenantes dans toute ligne de partage des eaux ont entravé le développement d'une vision commune en matière de croissance et de développement. Ce projet fera la preuve de la viabilité de l'utilisation d'une approche collaborative pour le développement et l'implémentation d'ANP en utilisant un planning intégré à la mesure des besoins du pays.
76. Ce projet se basera sur des leçons tirées de projets pilotes précédents pour le développement d'ANP en Jamaïque, à Saint Lucie, à Trinidad et Tobago et à la Barbade. Il fournira également un support en matière de coordination aux nouveaux partenariats régionaux entre le PNUE-UCR/CAR, le Secrétariat du PAM et le Réseau PAM de NOAA qui a pour objectif de faciliter le développement d'ANP dans un total potentiel de quinze pays de la région des Caraïbes. Ce partenariat permettra une utilisation plus efficace des ressources, tant financières qu'humaines, ce qui permettra d'affiner les modèles existants et les directives de préparation d'ANP. Ces modèles et directives seront disséminés par le biais d'ateliers régionaux visant à promouvoir leur reproduction et à accroître la capacité institutionnelle nationale et régionale afin d'implémenter les ANP au sein des agendas de développement nationaux.

Objectifs

77. L'objectif général du projet consiste à créer une capacité dans les pays du PEC pour le développement et l'implémentation d'ANP afin de contribuer à la protection de l'environnement marin des Caraïbes à l'égard de la pollution provenant de sources et d'activités terrestres. Les objectifs spécifiques de cette phase incluront :
- La contribution à la mobilisation de ressources et de partenaires (y compris du secteur privé) pour l'implémentation de projets spécifiques pour les ANP déjà développées ;
 - L'aide aux pays dans le développement de stratégies financières et la promotion de partenariats public-privé pouvant être utilisés pour développer et implémenter les projets sélectionnés ;
 - La facilitation du développement et de l'implémentation d'ANP ou de stratégies et plans d'action similaires dans d'autres pays membres.

Activités

78. Les principales activités devant être effectuées incluront :
- évaluation de la volonté et de la capacité de pays supplémentaires à développer une ANP ;
 - support des pays qui le souhaitent dans le cadre d'une évaluation initiale des politiques en cours ou planifiées, dépenses, législations et autres activités correspondant aux objectifs du PAM ;
 - aide à la convocation des réunions consultatives initiales des parties prenantes au niveau national ;
 - promotion du développement à l'échelle complète d'ANP, y compris des projets pilotes dans les pays sélectionnés ; et
 - intégration de projets pilotes développés dans le cadre de projets financés par FEM entre autres dans le cadre politique d'une ANP ;
 - identification de ressources financières supplémentaires pour soutenir le développement d'ANP dans la Région des Caraïbes.
- (j) **Soutien des activités des Centres d'activité régionaux pour la Promotion d'une Gestion intégrée des Déchets solides et dangereux et d'une Approche de cycle de vie intégré de la Gestion des produits chimiques dans la Région des Caraïbes**

Contexte

79. La Décision XII de la 11ème RIG de la Convention de Cartagena a encouragé le Secrétariat à continuer de coopérer, si cela s'avère pertinent, avec les activités en cours de la Convention de Bâle dans les domaines des huiles usagées et des batteries acides en plomb usagées dans la Région des Caraïbes par le biais des Centres régionaux de la Convention de Bâle et notamment par le biais des Centres régionaux des Caraïbes et d'Amérique Centrale situés à Trinidad et Tobago et à El Salvador, respectivement et avec les LBS/RAC de Trinidad et Tobago et de Cuba.
80. En outre, cette décision recommande le développement d'une approche régionale de la gestion intégrée des déchets dangereux et solides dans les Caraïbes, pour supporter le Plan d'action, la

Convention de Cartagena et ses Protocoles, la Convention de Bâle et la Convention MARPOL 73/78.

81. Ce projet sera mené par les Centres d'activité régionaux du Protocole LBS, le Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y Costas (CIMAB), Cuba et l'Institut des Affaires Maritimes (Institute of Marine Affairs ou IMA), Trinidad et Tobago, en collaboration avec les Centres régionaux de Bâle à El Salvador et Trinidad et Tobago.
82. D'autres modifications des activités proposées pourront avoir lieu après des discussions avec le Secrétariat de BÂLE sur le développement d'une proposition FEM PDF B pour la gestion intégrée des déchets et des produits chimiques en Afrique, dans le Pacifique et le SIDS des Caraïbes.

Objectif(s)

83. Le projet sera axé sur le développement et l'implémentation de stratégies intégrées communes pour la réduction et le contrôle de la pollution de l'environnement marin engendrée par les déchets solides et dangereux.

Activités

84. Les principales activités à entreprendre sont :
 - Le développement et l'implémentation d'une proposition PDF A pour la gestion des stocks de pesticides périmés dans la Région des Caraïbes en collaboration avec PNUE Chemicals et le Secrétariat de BÂLE. Cette proposition sera présentée à des fins de financement éventuel par FEM et d'autres donateurs potentiels.
85. Le Secrétariat continuera de collaborer avec le Secrétariat de BÂLE pour les activités en cours dans le domaine de la gestion intégrée des déchets dangereux et des produits chimiques et notamment en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des huiles usagées et des batteries acides en plomb usagées.

Résultats escomptés :

86. Les résultats escomptés de ce projet sont :
 - Proposition PDF A approuvée et implémentée
 - Proposition PDF B préparée
 - Ratification/accession accrue au Protocole LBS
 - Collaboration accrue entre le Secrétariat du PNUE-UCR/CAR, PNUE Chemicals, le Secrétariat de BÂLE et leurs centres régionaux respectifs.

(k) Développement de capacité dans le Système d'information géographique pour LBS/RAC-Cimab

Contexte

87. L'implémentation effective du Protocole LBS sera favorisée par le support technique continu des deux LBS RAC aux gouvernements membres. L'un de ces domaines de support consistera à assister les Gouvernements dans l'amélioration de la présentation et de la propagation de données et d'informations au grand public et à des décideurs clés.

88. Beaucoup des projets proposés et en cours dans le Programme de Travail 2006/2007 impliquent la génération de données sur la qualité et la pollution environnementales. La capacité des LBS RAC à compiler, traiter et présenter efficacement ces données sera un élément crucial. Le renforcement de la capacité du SIG du RAC CIMAB contribuera à répondre à ce besoin.

Objectif(s)

89. Le principal objectif consiste à développer les capacités institutionnelles du LBS/RAC-Cimab concernant l'utilisation des Systèmes d'Information Géographiques (SIG).

Activités :

90. Les principales activités devant être entreprises incluront :
- Une évaluation des besoins pour RAC CIMAB
 - L'acquisition de Hardware et de logiciels
 - L'installation de systèmes actualisés
 - L'organisation de Programmes de formation
 - Le développement d'un programme régulier de contrôle, de maintenance et d'évaluation.

Résultats escomptés :

91. Les résultats escomptés de ce projet incluent :
- un environnement informatique des SIG bien établi
 - une base de techniciens et d'experts formés au développement d'une base de données pour les SIG et l'utilisation d'informations par les SIG
 - des produits SIG disponibles à des fins de propagation et de démonstration
 - un catalogue de métadonnées de données et d'informations archivées et nouvelles, et
 - l'augmentation du nombre et de la variété de services offerts par LBS/RAC-Cimab au PEC et aux pays membres.

(I) Regional Network in Marine Science and Technology for the Caribbean: The Know-why Network

Contexte

92. Plusieurs problèmes communs doivent être abordés afin de faciliter l'entrée en vigueur et l'implémentation du Protocole LBS. Selon la Recommandation V de la Seconde Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) concernant le Protocole relatif à la pollution par des sources et activités terrestres dans la Région des Caraïbes, organisée à Managua, Nicaragua du 12 au 16 mai 2003 pour actualiser l'étude du PNUE de 1994, PNUE-UCR/RCU a lancé un projet afin de mettre à jour le Rapport Technique n° 33 "La perspective régionale concernant la pollution par des sources et activités terrestres dans la Région des Caraïbes". Ce projet, qui a été facilité par RAC-CIMAB, a été conçu pour fournir des données et des informations existantes supplémentaires concernant la propagation de la pollution de sources terrestres dans l'environnement marin des Caraïbes.
93. Afin d'utiliser plus efficacement ces données pour guider la prise de décision et faciliter l'implémentation du Protocole LBS, PNUE-UCR/CAR, RAC-CIMAB, RAC-IMA, Marine Research Institute of the Ministry of Environment of Colombia (INVEMAR), IOCARIBE et la Swedish International Development Agency-SIDA ont développé un partenariat appelé "Regional Network in Marine Science and Technology for the Caribbean: The Know-why Network". Le

Réseau de Données et d'Informations océaniques pour IOCARIBE et les régions d'Amérique Latine ODINCARSA, un programme IOC/IOCARIBE, doit fournir une expertise et un support technique supplémentaires.

94. Les LBS-RAC apporteront un support technique et scientifique au Secrétariat, incluant la compilation, l'actualisation et la propagation de données et de rapports aux Etats et Territoires ainsi qu'aux organisations partenaires pertinentes participant au Programme. Des conseils techniques seront également prodigués sur des éléments clés tels que le développement et l'évaluation des programmes d'estimation et de contrôle et des systèmes d'information existants et proposés.

Objectif(s)

95. L'objectif général de ce projet est l'implémentation des articles VI, VIII et IX du Protocole LBS, à savoir le contrôle et l'évaluation et le développement de systèmes d'information et de rapports. Les objectifs spécifiques consistent à :
- actualiser les informations existantes concernant toutes les sources de pollution ponctuelles et diffuses dans la zone de la Convention par le biais d'une analyse scientifique supplémentaire ;
 - améliorer la capacité de CEPNET en développant le module d'information sur la pollution ; et
 - accroître la capacité des pays à utiliser d'autres technologies comme la détection et le mappage à distance des données et informations sur la pollution.

Activités

96. Les activités doivent inclure :
- l'identification, la compilation et la synthèse d'informations existantes et nouvelles concernant les sources ponctuelles et diffuses dans la Région des Caraïbes ou affectant cette région ;
 - l'implémentation de programmes de contrôle dans des lieux très fréquentés, des zones fluviales et côtières sélectionnés. Ces programmes fourniront des données et des informations supplémentaires qui permettront de définir une nouvelle base et ils serviront de point de référence pour la mesure des impacts de projets et d'activités entrepris dans le cadre du Protocole LBS ;
 - l'établissement d'un cadre ou mécanisme de collaboration pour la consultation et la coopération dans le développement de méthodologies de contrôle et d'évaluation et l'application de normes de qualité environnementale standard ;
 - une analyse des questions clés se rapportant à la pollution transfrontalière, incluant une évaluation des besoins et une identification de solutions possibles dans le cadre du Protocole LBS ; et
 - la formation et la constitution d'une capacité en matière de planning et de gestion de la pollution et de gestion des données et informations relatives à la qualité de l'eau ;
 - l'amélioration de la capacité de laboratoire des RAC et de laboratoires régionaux sélectionnés ;
 - des ateliers de formation régionaux sur l'application des SIG et des méthodologies analytiques pour le contrôle environnemental, coordonnés par les LBS RAC ;
 - un Atelier Promotionnel Régional sur l'importance de programmes de contrôle et d'évaluation nationaux et régionaux pour le respect des obligations découlant de la Convention de Cartagena et du Protocole LBS.

(m) Promotion du Protocole LBS*Contexte*

97. Plusieurs réunions et ateliers organisés dans le cadre du PEC ont rappelé l'importance de fournir aux décideurs des Ministères et Agences gouvernementaux les connaissances scientifiques, techniques et économiques qui leur permettront de prendre la décision de ratifier ou d'accéder au Protocole afin que ce dernier entre en vigueur. L'importance de l'augmentation de la visibilité du protocole parmi un large éventail de parties prenantes a également été soulignée.
98. En réponse à ce besoin, deux ensembles d'activités parallèles ont été développés par deux LBS RAC. La première activité est une démonstration facilitée par RAC IMA qui identifiera les avantages socio-économiques de la ratification/l'accession au Protocole LBS. Elle étudiera les principales conséquences pour les pays des Caraïbes de l'implémentation ou de la non-implémentation du Protocole. Le financement de cette activité a été fourni par le Département d'Etat américain, Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs et il aura pour résultat le développement de directives relatives à la ratification et à l'implémentation du Protocole LBS.
99. La seconde activité, facilitée par RAC CIMAB, avait pour objectif spécifique de promouvoir la ratification/l'accession au Protocole LBS dans les pays de langue espagnole de la Région des Caraïbes. Elle était financée par le Gouvernement suédois. Les principales activités proposées étaient un atelier national à Cuba et un atelier sous-régional au Costa Rica. Vous pouvez trouver le résumé de l'atelier sous-régional dans UNEP(DEC)/CAR WG.28/INF.4.
100. En réponse directe aux recommandations de cet atelier sous-régional, un support financier supplémentaire a été mobilisé pour organiser des ateliers de promotion nationaux dans ces pays de langue espagnole. Ces ateliers seront organisés en collaboration avec PNUE PAM et NOAA pour assurer des synergies avec les ateliers nationaux proposés pour le développement de Programmes d'Action Nationaux.

Objectif(s)

101. Les principaux objectifs de ce projet sont :
- aider les pays à satisfaire aux exigences législatives, techniques et réglementaires nécessaires pour ratifier et implémenter le Protocole LBS
 - accroître l'échange d'informations et la coopération entre les participants des différents ateliers pour faciliter l'établissement à venir d'un Réseau d'Activité Régional (RAR).

Activités

102. Les principales activités à entreprendre incluent :
- le développement d'une brochure éducationnelle sur le Protocole LBS à l'attention des décideurs des ministères et agences gouvernementaux par RAC IMA ;
 - la propagation des résultats de deux études de cas à l'attention de décideurs gouvernementaux dans la Région des Caraïbes par RAC IMA. Les études de cas seront axées sur l'évaluation d'exigences législatives, réglementaires et techniques pour l'implémentation du Protocole LBS, notamment en ce qui concerne la santé publique et le développement social et économique dans le contexte du tourisme durable ;

- organiser un atelier régional pour présenter les résultats de deux études de cas aux décideurs gouvernementaux de la région et aux représentants du Réseau d'Activité Régional (RAR) LBS par RAC IMA ;
- réalisation d'un DVD éducatif sur le Protocole LBS destiné au grand public par RAC IMA ;
- organiser des ateliers promotionnels nationaux pour les pays de langue espagnole par RAC CIMAB ; et
- la réalisation d'un support de promotion supplémentaire sur le Protocole LBS en anglais, espagnol et français par le Secrétariat, avec le soutien des deux LBS RAC.
- la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour organiser des ateliers promotionnels nationaux dans les pays de langue espagnole.

(n) Projet Tela

Contexte

103. En rapport avec le poste MITCH événement extrême, des plans de gestion de la ligne de partage des eaux ont été développés pour le Honduras, le Guatemala et le Nicaragua. Dans ce contexte, la municipalité de Tela est parvenue à mobiliser les différentes parties prenantes dans l'identification de problèmes et à développer un plan d'activités. Ces expériences sont intéressantes à partager également avec d'autres municipalités de la région, pour les préparer à faire face à des événements similaires dans le futur. L'organisation de la communauté locale travaillera à la reforestation et travaille au niveau du bassin pour mettre la rivière à niveau car elle provoque des inondations et des problèmes de contamination dans le Port de Tela (une ville touristique d'une population d'environ 50.000 habitants).
104. L'organisation Honduras Water Platform souhaite collaborer à cette initiative. L'objectif sera de promouvoir la gestion et l'implémentation d'activités dans le bassin de la rivière qui prendront mieux en considération qu'avant les événements négatifs.

Objectif(s)

105. Promouvoir le développement durable des communautés de Miramar et La Esperanza De Santiago dans le bassin de la rivière Banaderos grâce à l'implémentation de mesures de conservation pour la protection des ressources naturelles. Ces mesures seront axées sur la reforestation du bassin de la rivière qui contribuera à la protection de ce dernier contre la pollution et la dégradation et elles offriront également à la communauté des opportunités de revenus.

Activités

106. La reforestation de 50 hectares du bassin de la rivière Banaderos avec des arbres fruitiers et des feuillus. Cette activité devrait contribuer à :
- la réduction du ruissellement et de la sédimentation dans la ligne de partage des eaux, réduisant ainsi la vulnérabilité des communautés voisines face aux averses importantes ;
 - l'amélioration de la vie économique des deux communautés ; et
 - l'augmentation de la prise de conscience des communautés quant à l'éducation environnementale, la reforestation, l'utilisation de pesticides, la protection de la ligne de partage des eaux et la protection des ressources naturelles.

(o) Evaluation des dommages causés aux zones côtières en Jamaïque par l'ouragan Ivan

Contexte

107. La Jamaïque a été considérablement touchée par le passage de l'ouragan Ivan en septembre 2004. Les dommages aux zones côtières ont été causés par les vents forts, les pluies battantes, l'inondation des côtes et les tempêtes déferlantes associées à l'ouragan. PNUE-UCR/CAR propose d'offrir une aide au gouvernement jamaïcain pour créer un poste d'évaluation du désastre environnemental des effets de l'ouragan sur les ressources naturelles et l'environnement côtier en se concentrant sur les sections les plus gravement touchées des côtes Sud et Ouest de la Jamaïque.
108. Les leçons tirées de l'exécution par PNUE-UCR/CAR d'un rapport similaire après l'ouragan Gilbert en 1988 seront utilisées. De plus, en collaboration avec d'autres agences, UN ECLAC a développé la méthodologie permettant d'évaluer les impacts d'une catastrophe naturelle sur les systèmes sociaux, économiques et environnementaux et ces directives sont appliquées aux programmes de réhabilitation et de reconstruction suivant l'ouragan en Jamaïque. Le Manuel Technique OECS pour l'Evaluation environnementale rapide après une catastrophe naturelle (Post Disaster Rapid Environmental Assessment ou REA) sera également appliqué à l'exercice d'évaluation pour contribuer à concevoir des activités et à les classer par ordre de priorité afin que celles-ci soient entreprises à court, moyen et long terme en réaction aux effets de la catastrophe.
109. Veuillez noter que d'autres partenaires de développement ont accepté en principe de compléter cette contribution à une évaluation des impacts de l'ouragan sur les ressources naturelles et les systèmes côtiers, faisant passer le support au GOJ à environ US\$ 50.000.

Objectif(s)

110. Faciliter une évaluation commune et intégrée des dommages causés aux zones côtières par le Gouvernement jamaïcain, l'Université des West Indies, le Planning Institute of Jamaica (PIOJ) et le PNUE-UCR/CAR et attribuer un ordre de priorité aux actions de soulagement et de réparation.

Activités

111. Le projet d'évaluation proposé sera axé spécifiquement sur un passage en revue des dommages causés aux systèmes naturels (incluant les récifs, les lits d'algues, les plages, les zones humides et les lignes de partage des eaux) et des problèmes de défense des côtes liés aux changements des rivages situés à proximité, à l'érosion des plages et des côtes. L'évaluation envisagera également de futurs impacts possibles liés à l'intensité accrue des problèmes générés par le temps en raison du changement climatique. L'évaluation ainsi que d'autres informations constitueront une base au développement d'un master plan pour les zones endommagées.

(p) Déchets marins

Contexte

112. La source nettement dominante de déchets marins apparaissant dans les données historiques ICC de la Région des Caraïbes peut être attribuée à des *sources terrestres* (LBS) à **89.1%**, avec **10,9%** attribuables à des *sources océaniques* (OBS). Les sources terrestres de déchets sont signalées comme ayant un impact important sur le tourisme (et d'autres indices économiques) ainsi que sur la

santé et la sécurité des êtres humains. Les déchets océaniques (par ex. filets de pêche, équipements et provisions, cordes, pièges à poissons, bâches/toiles goudronnées et sangles) peuvent également se révéler très nocifs pour la faune et la flore (enchevêtrement et ingestion) et nuisible pour les habitats aquatiques sensibles incluant les récifs de corail et les lits d'algues. Tous ces éléments peuvent avoir des impacts monumentaux sur la région (sur ses ressources et sa population).

Objectif(s)

113. Aider à la protection environnementale et à la gestion durable et au développement de la région de la Mer des Caraïbes grâce au développement du Plan d'Action Régional sur les Déchets marins dans la Mer des Caraïbes.

Activités

- Préparer le document intitulé « Déchets marins dans la Région des Caraïbes - Une vue d'ensemble régionale » (ensemble et passage en revue du statut, des données et des informations existants) ;
- Offrir un support aux activités internationales de nettoyage des côtes dans des pays pilotes sélectionnés en 2006 ;
- Participer à l'événement de Partenariat sur les Déchets marins de l'IGR2 devant être organisé à Pékin, Chine en octobre 2006 ;
- Passer en revue les instruments légaux régionaux et nationaux, les programmes et les arrangements institutionnels afin d'identifier les manques et les besoins en matière de couverture des déchets marins et faire des propositions de changement, si cela est approprié ;
- Passer en revue et/ou développer des programmes de contrôle et d'évaluation régionaux et nationaux (incluant le développement de méthodologies appropriées) afin de détecter et de déterminer les quantités, les modèles de distribution, les effets et les tendances des déchets marins dans la région ;
- Développer un Projet de Plan d'Action Régional sur les Déchets Marins ; et
- Organiser une réunion régionale pour présenter ce plan pendant le premier trimestre 2007.

(q) Autres initiatives de partenariat en rapport

COCATRAM, SICA/CCAD et PNUE-UCR/CAR

114. Un partenariat a été développé entre COCATRAM, SICA/CCAD et PNUE-UCR/CAR pour développer une proposition de renforcement de la capacité institutionnelle des autorités portuaires et des administrations maritimes au Panama, au Costa Rica, au Honduras, au Nicaragua, à El Salvador et au Guatemala.
115. Dans le cadre du projet PROARCA COSTAS financé par USAID, un agenda environnemental pour le transport maritime dans les pays d'Amérique Centrale a été défini (2000-2001). Cet agenda est axé sur le renforcement de la capacité institutionnelle des autorités portuaires dans les pays impliqués en ce qui concerne les administrations maritimes responsables, en ce incluse l'utilisation d'outils intégrés de planning et liés à la gestion comme les évaluations de l'impact et du risque environnementaux.
116. Un expert en procédures maritimes passera en revue les procédures administratives maritimes dans les pays participants. Le résultat de ce passage en revue sera présenté et fera l'objet d'une

discussion lors d'un atelier régional, dans l'objectif d'harmoniser les procédures administratives maritimes des autorités portuaires dans les pays impliqués.

117. Le plan détaillé du projet sera développé en coopération entre COCATRAM et PNUE-UCR/CAR.

(r) Nouveaux concepts de projets nécessitant un financement

118. Les concepts de projets suivants, qui sont basés sur des recommandations du Troisième LBS ISTAC, seront définis de manière plus poussée en collaboration avec les LBS RAC et le RAN et l'assistance financière recherchée pour leur implémentation :
- Estimation et évaluation des critères de classification des eaux des Caraïbes selon le Protocole relatif à la Pollution engendrée par des sources et des activités terrestres (Protocole LBS) sur la base d'une évaluation des risques pour la qualité de l'eau de loisir et pour la santé humaine.
 - Amélioration de la qualité de l'eau côtière de loisir dans la Région des Caraïbes.
 - Evaluation de l'impact d'un mauvais emplacement et d'une mauvaise conception des déchetteries destinées aux déchets solides sur l'environnement marin de la Région des Caraïbes.

B. Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)

119. Les activités principales du programme SPAW sont présentées ci-dessous. Les sorties du programme aussi bien que l'information plus détaillée peuvent être trouvées dans le document Plan de travail et budget pour le Programme régional de SPAW pour l'exercice biennal 2004-2005 (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.3).

1. Contexte

120. Ce plan de travail couvre la période biennale 2006-2007, et fixe les priorités du Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (Programme SPAW). Pendant cette période, le Plan de travail sera axé sur les activités visant à mettre en oeuvre le Protocole SPAW, sur la coordination avec d'autres programmes régionaux et organisations oeuvrant sur les zones et la vie sauvage protégées, et sur la coordination avec les initiatives mondiales pertinentes et les accords multilatéraux sur l'environnement, comme la Convention sur la Diversité biologique (CDB), la Convention sur les Espèces Migratoires et la Protection de la Faune Sauvage (CMS), la Convention concernant la protection du Patrimoine mondial (WHC) de l'UNESCO, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction (CITES).
121. Le plan de travail se compose de six éléments de programme majeurs (sous-programmes), à savoir:
- a) Coordination du programme
 - b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (y compris la formation et le renforcement de capacités pour la gestion des zones protégées)
 - c) Mise au point des lignes directrices relatives à la gestion des espèces et des zones protégées.
 - d) Conservation des espèces menacées et en danger
 - e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les activités de l'ICRI), et

f) Le tourisme durable.

122. Ce plan de travail cherche à assurer la continuité et l'expansion des activités et des tâches émanant du plan de travail 2004-2005 du Programme SPAW. Le secrétariat a préparé ce document en prenant en considération les décisions et les recommandations de toutes les réunions précédentes de SPAW (la Conférence des Parties - COP, et les Comités consultatifs scientifiques et techniques - STAC) ainsi que les questions liées (au niveau régional et mondial) aux objectifs du Protocole SPAW et du Programme. Le Protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000 et, à cette date, douze gouvernements en sont Parties contractantes (Barbade, Colombie, Cuba, République Dominicaine, France, Pays Bas, Panama, Sainte-Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Trinité et Tobago, États-Unis d'Amérique et Venezuela).

2. Projets et Activités

(a) Coordination du programme

Objectifs

123. Les objectifs de la coordination du programme SPAW sont :

- a) Promouvoir le Protocole SPAW pour assurer sa ratification et obtenir un appui au programme;
- b) Assurer que la formulation et la mise en oeuvre des activités du programme satisfont aux conditions et aux besoins du Protocole SPAW;
- c) Développer la coordination, la collaboration et les mécanismes de communication avec des organisations et des programmes liés aux objectifs de SPAW;
- d) Améliorer la coordination de la programmation régionale pour les aires protégées et la vie sauvage;
- e) Superviser les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets; et;
- f) Mettre au point et promouvoir un format approprié pour les rapports nationaux dans le cadre du protocole SPAW, intégrant la détermination et le rapport des impacts du Programme SPAW.

Activités

124. La coordination quotidienne pour la mise en oeuvre des activités du programme sera toujours supervisée par l'équipe suivante :

COORDINATION DU PROGRAMME	
Poste	Fonctions principales
Secrétariat du PEC-PNUE, Kingston, Jamaïque	
Administrateur du programme SPAW	Responsable de la coordination générale du Programme SPAW
Administrateur associé professionnel de SPAW appuyé par le gouvernement suédois.	En appui à la mise en oeuvre du plan de travail depuis le mois de février 2004
Secrétaire bilingue (Anglais/espagnol)	En appui au programme SPAW

Coordinateur du projet, Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN) – Mesoamerican Reef Alliance (MAR)	Responsable des activités ICRAN-MAR, il contribue à la mise en oeuvre des activités de SPAW qui sont liées aux récifs coralliens
---	--

Centre d'activité régional de SPAW, en Guadeloupe, soutenu par le Gouvernement français

Le CAR/SPAW est composé d'une équipe formée par un Directeur, un administrateur de programme, un assistant de documentation à temps partiel, appuyant le secrétariat dans les différentes activités, en particulier, la coordination des actions mandatées par le STAC et la COP, dans la recherche de financements et dans la révision et la traduction d'un certain nombre de documents. Au moins une réunion annuelle est tenue entre le secrétariat et l'équipe du CAR/SPAW pendant la période biennale, pour coordonner et évaluer les activités. Le CAR/SPAW prend en charge les coûts de ces réunions.

125. Les responsabilités et les fonctions principales qui doivent être assurées dans la mise en oeuvre du Protocole SPAW et le Programme sont :

Secrétariat PEC-PNUE, Kingston, Jamaïque

Principales responsabilités	Organisations et partenaires
a) La coordination avec les programmes pertinents, les donateurs et les organisations pour développer, comme il convient, les synergies, et la collaboration sur des questions d'intérêt commun,	Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD), la Commission de la Pêche Atlantique centrale de l'ouest (WECAFC) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA), le Plan d'action de ROLAC PNUE, l'Unité de l'environnement et du développement durable de l'Organisation des États des Caraïbes de l'Est (OECS-ESDU), l'Association des États de la Caraïbe (ACS), l'Organisation du Tourisme des Caraïbes (CTO), l'Association pour la Conservation de la Caraïbe (CCA) l'Association hôtelière des Caraïbes– Alliance pour un tourisme durable (CHA-CAST).
b) Mise au point et en oeuvre d'accords de collaboration avec des initiatives mondiales et régionales pertinentes	L'initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), le Programme d'Action des Petits États insulaires en développement (SIDS-POA), le Programme pour l'environnement régional des Caraïbes (CREP) du CARIFORUM, le Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes (CRFM), le Plan d'action mondial pour les mammifères marins du PNUE, the Mesoamerican Barrier Reef Initiative Project (MBRS), le Programme des mers de la Commission mondiale sur les zones protégées (WCPA), l'Initiative White Water to Blue Water (WW2BW), la Western Hemisphere Migratory Species Initiative (WHMSI) et le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP)

<p>c) Mise en oeuvre des mémorandums de coopération existants et mise au point d'accords de collaboration avec des AEM pertinentes.</p> <p>Afin de maximiser les opportunités d'un travail conjoint et éviter la duplication des efforts et des ressources, il a été proposé de faire une consultation entre les trois secrétariats sur une programmation conjointe, par exemple SPAW, CDB et Ramsar (probablement avec aussi CMS), pour profiter de la tenue des convocations (lors de missions ou autres réunions afin de minimiser les frais de déplacement). Le résultat sera un plan de travail conjoint abordant les actions liées à SPAW, le mandat de CBD de Jakarta, et Ramsar, comprenant les responsabilités clés pour l'action. Le plan de travail tripartite devrait inclure des activités liées au développement du tourisme durable, à la biodiversité et les zones protégées du milieu marin et côtier ; la remise en état et la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la reconstitution des espèces rares et menacées</p>	<p>Mémorandum de Coopération existants (MoC): Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), et la Convention sur les Espèces Migratrices (CEM), qui comprend l'accord de la CEM sur la conservation des cétacés de la mer Noire, Aires contiguës de la mer Méditerranée et de l'Atlantique (ACCOBAMS) ;</p> <p>Des accords de collaboration seront développés (probablement des Conventions) avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (CIT). La coordination sera poursuivie s'il convient avec la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES).</p>
<p>d) Élaboration de documentation SPAW, y compris le rapport sur l'état de mise en oeuvre des décisions de la COP et du STAC.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulation du Plan de travail et Budget pour la période biennale 2008-2009. - Tenue et service de la quatrième COP en 2006 et quatrième STAC en 2007 - Promotion du Protocole SPAW à travers des exposés aux forums pertinents, par des communications avec les gouvernements et la sensibilisation du public afin de susciter l'appui, l'engagement d'autres Parties et améliorer la mise en oeuvre. - Evaluation du suivi et des capacités d'évaluation, et mécanismes pour les espèces inscrites au protocole par les Parties contractantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Parties au Protocole SPAW et autres gouvernements de la région des Caraïbes - Observateurs et autres organisations partenaires.

- Mise au point d'un format de rapport dans le cadre du Protocole SPAW qui soit harmonisé avec les conditions des rapports d'autres AEM (comprenant l'amélioration du suivi et l'évaluation de projets régionaux afin de mesurer leur impact)	
e) Poursuite de la recherche de financements.	Les gouvernements, donateurs et organisations pertinentes
Centre d'activités régional SPAW, Guadeloupe, soutenu par le Gouvernement français	
<ul style="list-style-type: none"> • La programmation conjointe des activités avec l'UCR/CAR et la coordination durant la mise en oeuvre des activités seront poursuivies. Pendant la période biennale, le CAR/SPAW travaillera spécifiquement sur : les lignes directrices pour éviter que les espèces deviennent menacées ou en danger (Activité 3.3), sur la mise au point du plan d'action des mammifères marins et l'appui aux activités de conservation des oiseaux (Activité 3.4) et sur la recherche de financements en coordination avec le Secrétariat. • La promotion du Protocole SPAW et ses objectifs pour aider à la ratification par les non Parties, y compris l'Union européenne. 	

(b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes

Objectifs

126. Les objectifs de ce sous-programme sont :

- a) Renforcer la gestion des parcs et des zones protégées dans la région des Caraïbes, y compris la communication entre les parcs et les zones protégées dans la région ;
- b) Assister, le cas échéant, les gouvernements dans l'identification et l'établissement des zones protégées ;
- c) Sensibiliser les gouvernements sur la nécessité et l'importance de financer les zones protégées, et promouvoir la mise au point de mécanismes de financements et des stratégies pour une gestion réussie des parcs et des zones protégées ; et
- d) Promouvoir les zones protégées dans le contexte de la conservation d'importantes ressources naturelles qui sont nécessaires pour le développement durable de la région.

Activités

RENFORCEMENT DES ZONES PROTÉGÉES
<p><u>1) Mise en oeuvre du Réseau CaMPAM et le Forum du Plan stratégique quinquennal 2004-2008</u> (avec l'appui financier partiel du Sida, au travers du partenariat WW2BW, et de la Fondation McArthur pour le programme de formation des formateurs)</p> <p>a) Conduire une session technique annuelle et une réunion organisationnelle lors des réunions annuelles du Gulf and Caribbean Fisheries Institute (2006 et 2007), et consolider le Comité directeur de CaMPAM (voir UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.10)</p>

b) Publier les procédures (un recueil de documents scientifiques) émanant de chacune des deux sessions techniques des MPA lors des deux réunions annuelles de GCFI (2006 et 2007).

c) Rechercher des fonds pour la mise en œuvre de deux nouveaux programmes de formation, en anglais et en espagnol, pour le suivi socio-économique des aires marines protégées, ainsi que pour le suivi des activités de développement des capacités des personnes formées au niveau local (possiblement avec les sessions du GCFI sur les aires marines protégées en 2006 et 2007).

d) Appuyer au moins trois MPA à travers le micro financement (US\$8,000 par zone, en fonction de la demande et des besoins prioritaires, et en accord avec les critères pertinents développés à ce propos).

e) Appuyer les pratiques de pêche durable et des ressources alternatives entre les communautés des pêcheries autour des AMP dans au moins six communautés, incluant les échanges entre sites.

f) Étendre les fonds de donation pour la promotion et les pratiques de tourisme durable à l'intérieur des AMP. Les objectifs seraient:

- L'application des lignes directrices du tourisme, mises au point récemment et publiées en anglais et en français par le projet USAID/UNF ICRAN MAR ;
- Des projets qui permettent l'amélioration des programmes de gestion des zones côtières, menant à la résolution de conflits ou la promotion d'alternatives locales durables, en impliquant les parties prenantes dans le tourisme, les activités ou les fournisseurs de services ;
- Description des activités et des pratiques touristiques qui servent de base au zonage des MPA et élaboration ou application des régulations appropriées ;
- Sensibiliser davantage les communautés locales, les utilisateurs des ressources ou autres parties prenantes, sur les besoins des ressources marines gérées de manière durable pour le tourisme dans la MPA (par exemple, les récifs coralliens, l'observation des mammifères marins ; les croisières et activités nautiques);
- Échange des expériences et des meilleures pratiques entre les parties prenantes du tourisme des différents pays.

g) Faciliter les communications et les échanges à travers la liste électronique existante du CaMPAM : Continuer la mise à jour et l'échange d'information et d'expériences, y compris la publication d'informations significatives pour les AMP et CaMPAM dans les bulletins existants, tels que CEPNews, MPA News, et ceux d'autres programmes pertinents (avec l'aide financière du SIDA).

h) Programme de Formation de formateurs (FdF) en gestion des AMP : Mise en oeuvre de la donation de la Fondation MacArthur sur la "Protection des écosystèmes en danger dans la région des Caraïbes insulaires à travers le renforcement de capacités des gestionnaires et de planificateurs de MPA". Les activités principales comprennent :

- Une évaluation en 2007 du programme de formation des formateurs et modification du programme et/ou du cursus, comme il convient, et qu'elles se reflètent dans les futurs enseignements. Les résultats et les apports de l'évaluation seront partagés avec d'autres régions pour permettre le transfert d'expériences.
- Conception, organisation et production d'un cours de formation de formateurs (2007) en espagnol, pour un nombre estimé de 15 gestionnaires de MPA à former.
- Rassembler et fournir divers matériels d'information (imprimés, numériques et vidéos) aux participants.
- Surveiller, aider et évaluer le suivi de la formation locale des participants aux cours dans leurs pays respectifs.
- Diffusion du Manuel révisé, en anglais et en espagnol, à travers le site Internet et en format CD dans la région et ailleurs.
- Coordination avec des activités de création de capacités similaires, comme celles développées par les Conventions pour la protection des sites du patrimoine mondial WHC et Ramsar, en Amérique latine et les Caraïbes.

i) Augmenter les échanges d'expériences et de matériels avec d'autres régions développant des initiatives avec des aires marines protégées, incluant la possibilité d'adapter à la Grande Caraïbe le document "Gérer les aires marines protégées" : un guide pour l'Océan Indien Occidental" de l'UICN/WWF.

2) Amélioration de la base de données des AMP régionales

a) Continuer la mise à jour et l'amélioration de la base des données des MPA selon sa nouvelle conception mise au point en 2005, en collaboration avec CEPNET (avec l'appui financier partiel du Sida), le CAR/SPAW et les partenaires CaMPAM comme GCFI et TNC.

b) Un projet de proposition pour la recherche de fonds, pour la mise au point d'un partenariat entre les efforts de la base de données des MPA du Centre de MPA de NOAA et le Sanctuary Program.

3) Appuyer la gestion des espèces envahissantes dans les MPA

a) Coopérer avec le Secrétariat de la CBD, le Programme mondial de Gestion des eaux de ballast de l'OMI, Conservation International (CI), Island Resources Foundation (IRF), BirdLife International, le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), et TNC sur : le partage de l'information ; la mise au point de techniques de surveillance ; la production de documents de formation ; et la formation du personnel des zones protégées.

4) Collaboration avec la CBD sur les objectifs 2010 (voir UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.7)

a) Initier le processus vers le développement d'un réseau régional de MPA.

b) Appuyer les efforts des Parties à développer des réseaux de MPA nationaux.

c) Contribuer avec les lignes directrices et les outils de SPAW (par exemple, le Manuel de formation des MPA, la base de données, etc.) au processus et aux efforts de la CBD de 2010.

d) Coordonner les apports régionaux pour contribuer aux objectifs de 2010 avec WCPA, TNC et les organisations pertinentes.

5) Promouvoir la création de partenariats sur des MPA

Coordonner avec :

- a) L'Association de Conservation des Caraïbes (CCA), en particulier en ce qui concerne son Programme de Gestion marine et côtière (CaMMP), et les composantes des zones de loisirs du Programme pour l'environnement régional des Caraïbes (CREP).
- b) Le WCPA-Mers, NOAA, The Nature Conservancy (TNC), et autres partenaires, dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Plan de coordination régional (PCR), pour faire progresser les réserves marines dans la région des Caraïbes. Cette initiative, connue comme MAREP a été lancée en 2002.
- c) CANARI sur les efforts pour renforcer les MPA dans la région et l'application d'approches d'efficacité dans la co-gestion afin d'augmenter les bénéfices des MPA.
- d) Le Secrétariat de la Convention pour la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel (WHC) de l'UNESCO, sur l'identification des agglomérats et/ou des sites marins ou côtiers transfrontaliers ayant une valeur de biodiversité en vue de leur nomination comme sites du Patrimoine mondial.
- e) Le projet de l'UICN/PNUE/FEM sur les écosystèmes, les zones protégées et le réseau People and Protected Area Learning Network (PALNeT), un outil interactif en ligne, de gestion des connaissances, pour les administrateurs des zones protégées et les parties prenantes, lequel hébergera des réseaux nationaux et sous-régionaux et les informations pertinentes pour les zones protégées.

(c) Mise au point des lignes directrices de gestion des espèces et des zones protégées.

Objectifs

127. Les objectifs de ce sous-programme sont :

- a) Promouvoir et aider à la mise au point et à la mise en oeuvre des lignes directrices pour l'établissement et la gestion des zones protégées, élaborées dans le cadre de SPAW ;
- b) Promouvoir la planification du système national des zones protégées, comme un mécanisme pour l'élaboration d'une législation pertinente et des mécanismes d'élaboration de rapports, et
- c) Promouvoir et aider à la mise au point et à la mise en oeuvre des lignes directrices sur la conservation et la gestion des espèces, élaborées dans le cadre de SPAW.

Activités

MISE AU POINT DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES ESPECES ET DES ZONES PROTÉGÉES

1) Mettre en oeuvre des activités pilotes afin de tester les lignes directrices lors de l'évaluation des zones protégées en vue de leur inscription dans la liste, dans le cadre du Protocole SPAW

- a) Collaborer avec le CAR/SPAW, les Parties à SPAW et les experts régionaux pour identifier les parties intéressées à une activité pilote, en vue de tester les lignes directrices proposées, pour mettre au point un Programme et un réseau régional de MPA, comme il est mentionné au paragraphe 2.2 (4) ci-dessus.
- b) Intégrer, comme il convient, les lignes directrices socio-économiques pour les gestionnaires côtiers, qui ont

été élaborées par l'Université des Indes occidentales - Programme de gestion des ressources naturelles, UWI-NRMP, suite à la formation du personnel des MPA au suivi socioéconomique, avec des fonds de NOAA.

2) Élaborer des critères et des lignes directrices pour prévenir que des espèces soient menacées ou en danger

Établir un groupe de travail Ad Hoc pour mettre au point un projet de critères et de lignes directrices afin qu'il soit révisé ensuite par les Parties à la COP 4 en 2006. Le groupe de travail sera coordonné par Monitor Caribbean avec la collaboration du CAR/SPAW et le secrétariat, comme mentionné au document UNEP (DEC)/CAR WG.29/INF.4.

3) Élaborer des critères pour l'évaluation des exemptions à l'Article 11 du Protocole SPAW

Établir un groupe de travail Ad Hoc pour initier une discussion sur cette question suivant le modèle du groupe de travail établi pour la révision des critères d'inscription dans la liste des espèces dans le cadre des Annexes au Protocole SPAW et en utilisant l'analyse légale préliminaire présentée au document UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5, "Révision légale sur l'interprétation des exemptions prévues à Article 11(2) of the SPAW Protocol", comme point de départ.

4. Application des critères pour l'inscription des espèces dans la liste des Annexes au Protocole

Mettre à jour les Annexes de 1991 par une révision consultative entre les experts nommés par les Parties et en coordination avec la Liste Rouge de l'UICN et la Commission sur la survie des espèces. En vue d'aborder les questions de conservation des espèces dans la région des Caraïbes, y compris les espèces en danger critique d'intérêt régional qui ne sont pas encore incluses dans les Annexes originales, un groupe de travail intersession pourrait être établi pour travailler sur les listes par groupes d'espèces (par exemple, les poissons, les oiseaux, les reptiles, etc.).

(d) Conservation des espèces menacées et en danger

Objectifs

128. Les objectifs de cet élément de programme sont :

- a) Créer un consensus dans la région sur les priorités identifiées dans la gestion des espèces migratrices et en danger ;
- b) Mettre en oeuvre les activités prioritaires des plans de gestion et de récupération des espèces, mis au point dans le cadre de SPAW; et
- c) Mettre au point, des plans de gestion adéquats et des programmes pour les espèces prioritaires d'intérêt régional, y compris celles d'importance économique.

Activités

2.4 CONSERVATION DES ESPECES MENACEES ET EN DANGER

1) Conservation des mammifères marins (en collaboration avec ECCN, WDCC, IFAW, la Commission pour la survie des espèces de l'UICN et le CAR de SPAW)

- a) Finaliser le Plan d'Action régional pour les mammifères marins pour la conservation des mammifères marins dans la Grande Caraïbe suivant les recommandations de l'Atelier régional d'experts (Barbade, du 18 au 21 juillet 2005) (UNEP(DEC)/CAR WG.27/3) et le soumettre aux Parties du Protocole SPAW lors de la COP 4 pour révision.
- b) Appuyer la mise en oeuvre des actions prioritaires identifiées par l'atelier régional d'experts, tenu à la Barbade, en juillet 2005, à l'intérieur du Plan d'action pour les mammifères marins (UNEP(DEC)/CAR WG.27/2Rev.3) et UNEP(DEPI)/CAR IG.25/4 (avec l'appui financier du Programme des mers régionales du PNUE entre autres).
- c) Évaluer la mise en oeuvre du Plan de gestion du lamantin et développer des recommandations pour l'action et des directions futures (avec l'appui financier du CAR de SPAW et du gouvernement français).

2) Conservation des tortues de mer (en collaboration avec WIDECAST)

- a) Appuyer les Plans de restaurations nationaux (STRAP) à travers la mise en oeuvre des actions prioritaires nationales.
- b) Continuer à appuyer l'Index des sites d'observation pour les tortues de mer imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) en danger critique, et établir au moins un nouvel Index de sites d'observation, y compris une compilation des enseignements appris à partir de cette initiative qui pourraient être appliqués à la gestion des tortues de mer dans la région.
- c) Établir une collaboration avec les Conventions interaméricaines pour la protection et la conservation des tortues de mer, en particulier pour l'identification des actions prioritaires au niveau régional.

3) Conservation des oiseaux (en collaboration avec SCSCB, BirdLife, le CAR SPAW)

- a) Appuyer le travail réalisé dans la région sur le Dendrocygne des Antilles, lancé par la Société pour la Conservation et l'étude des oiseaux des Caraïbes (SCSCB), en particulier les activités en éducation et en création des capacités, utilisées dans une approche écosystémique, à travers une gestion intégrée des zones humides. Elles incluront l'utilisation d'un Manuel complet "Wondrous Wetlands" (en anglais et en espagnol) avec les parties prenantes appropriées et l'appui des actions de suivi dans les pays où le Manuel a été introduit, en particulier à Cuba, en République Dominicaine Martinique, Guadeloupe, Guyane Française, Haïti et Venezuela (Fundation des gardiens de la biodiversité de Cienaga Juan Manuel) ainsi qu'à Saint Vincent et les Grenadines. L'appui financier à ces activités et à la traduction du Manuel en français sera envisagé avec le CAR de SPAW.
- b) Explorer la possibilité d'une coopération avec BirdLife International Partnership du programme mondial sur les importantes zones d'oiseaux (IBA), y compris, le cas échéant, des projets de conservation des sites, en cours dans la région, en particulier, sur la gestion des IBA identifiées dans la région et la documentation des IBAS dans les petites Antilles et à Trinité et Tobago. Des études de cas sur les approches de gestion de conservation (y compris, la reforestation, le développement de micro-entreprises et l'engagement du "Groupe d'appui du site" local), seront élaborées et mises largement à disposition.

c) Une collaboration sera développée avec BirdLife, avec le Comité International du Conseil pour les oiseaux aquatiques et le SCSCB, sur l'initiative "Waterbird Conservation for the Americas" (financée par le USFWS Neotropical Migratory Bird Conservation Act grant), dans le but de développer une approche stratégique pour faire progresser la compréhension et aborder les problèmes spécifiques liés aux oiseaux et à la conservation des zones humides à travers les Caraïbes.

4) Mise à jour et expansion de la base de données des espèces de SPAW (avec CEPNET et CI)

En coordination avec les organisations pertinentes et les Parties de SPAW, entreprendre la mise à jour et l'expansion de la base de données sur les espèces de SPAW, laquelle est nécessaire pour aborder les nouvelles tendances ou l'information pertinente, étant donné en particulier que les Annexes de SPAW ont été revus et mis à jour. La collaboration sera envisagée avec Conservation Internationale (CI) afin de développer des synergies avec la base de donnée du CI/UICN/Birdlife Key Biodiversity Area Database, qui est actuellement en développement bien que dans sa conception globale, il pourrait comprendre une section sur le WCR comprenant les espèces incluent dans SPAW.

5) Gestion des pêches (en collaboration avec la FAO et appui financier partiel du SIDA)

a) Appuyer les actions prioritaires résultant de la révision régionale de la gestion des pêches dans la région, coordonné par FAO/WECAFC spécialement, celles liées à la mise en oeuvre du Code de Conduite sur la conche reine, et la mise en oeuvre des actions issues de l'atelier régional sur la gestion de la pêche de la langouste (prévu pour 2006).

b) Collaborer avec la FAO/WECAFC sur les activités de renforcement de capacités qui sont menées actuellement pour la gestion responsable de la pêche de la langouste (ex. un atelier régional).

c) Mise en oeuvre de pratiques de pêche durable et de moyens d'existence alternatifs pour les communautés visées, en coordination avec, et en apprentissage des, activités similaires sous le projet ICRAN-MAR (voir activité 2.5 (1)).

6) Contrôle des espèces exotiques et envahissantes (en collaboration avec GISP, PNUE, CDB, OMI)

a) En coopération avec les partenaires clés (par exemple, GISP, CI, TNC, OMI), commencer la mise au point d'un programme de contrôle des espèces marines envahissantes dans les Caraïbes.

b) Une proposition pour la mise en oeuvre régionale du projet des eaux de ballast de l'OMI/PNUE dans les Caraïbes, focalisé sur le transfert des espèces marines envahissantes dans les eaux de ballast, en coordination avec le Protocole LBS et le programme AMEP.

c) Produire une compilation : d'Information au niveau national et régional des possibilités et des expériences sur les programmes de gestion des espèces marines invasives (EMI) dans la Grande Région des Caraïbes, incluant la gestion des eaux de ballastes.

d) Mettre en place une activité sur les espèces invasives en utilisant le manuel de formation IAS, récemment développée par le Programmes des mers régionales du PNUE et de GISP. Le manuel sera adapté si nécessaire à la Grande Caraïbe suivant les conclusions de la compilation ci-dessus et des expérience menées dans les autres régions, avec une vue sur le financement et en mettant en place des formations pour la région en fin 2006 et en espagnol et en anglais en 2007.

7. Renforcement des capacités dans la conservation de la vie sauvage

a) Explorer une collaboration avec U.S. Fish et le département de vie sauvage pour la mise en oeuvre d'activités de formation afin d'améliorer la capacité des professionnels, des gestionnaires des MPA et des enseignants sur la conservation de la vie sauvage, en utilisant les problèmes de gestion comme point de départ pour aborder les besoins de conservation des espèces, y compris les aspects socioéconomiques de la conservation des espèces.

b) Se joindre à l'Initiative des espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI), actuellement en développement par les gouvernements, les ONG et les conventions pertinentes comme CMS et Ramsar, en vue de développer des synergies et assurer la coordination avec le Programme SPAW.

(e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins

Objectifs

129. Les objectifs guidant les activités sont :

- a) Aider à la gestion des écosystèmes marins et côtiers de la région sur une base durable, en particulier par des pratiques durables ;
- b) Mobiliser la volonté politique et les actions des gouvernements et autres partenaires pour la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés, comme la mangrove et les prairies marines ;
- c) Établir un réseau mondial de sites de démonstration de gestion intégrée des côtes et des zones maritimes protégées, fonctionnant activement, afin de promouvoir de bonnes pratiques de gestion dans les écosystèmes marins, avec l'implication totale des communautés locales ;
- d) Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, les menaces à leur durabilité et les actions nécessaires à leur protection ; et
- e) Créer une série intégrée d'activités d'évaluation mondiale choisies, afin de permettre une gestion efficace des zones de récifs coralliens par l'apport des informations essentielles.

Activités

CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DES ECOSYSTEMES COTIERS ET MARINS

1) ICRAN-USAID/UNF International Coral Reef Action Network (ICRAN) MAR Project(à l'origine les financements de UNDF et USAID)

Comme un résultat majeur de l'ICRAN dans les Caraïbes, le Projet d'Alliance des récifs mésoaméricains et les projets continueront à être mis en oeuvre dans les pays participants (Belize, Guatemala, Honduras et Mexico). Les principales activités sont (pour plus d'information veuillez vous référer au document UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.9) :

- a) Convocation à des réunions du Comité directeur et du Comité de surveillance technique du Projet et une coordination étroite avec les partenaires du projet (gouvernements, organisations participantes, le secteur privé et les agences de financement) dans la mise en oeuvre d'activités.
- b) Une gestion améliorée des bassins versants : Mise en oeuvre de meilleures pratiques de gestion dans l'utilisation des produits agrochimiques et des terres autour des bassins versants et des modèles hydrologiques

pour évaluer les impacts des bassins versants sur les récifs, à travers des alliances avec les principales parties prenantes, y compris les compagnies privées comme Dole, Chiquita et CropLife Amérique latine.

c) Tourisme durable : Mise en oeuvre d'ateliers de formation dans tous les pays participants sur les meilleures pratiques de gestion (utilisant le Manuel de meilleures pratiques pour le secteur des loisirs aquatiques marins) et sur l'application de directives de tourisme régionales et du Code de conduite.

d) Pêches durables : Élaboration d'un Manuel sur les meilleures pratiques pour les pêcheries, à l'attention des pêcheurs et des parties prenantes dans la pêche, et l'application des formations fournies sur les ressources alternatives.

e) Évaluation de projets, y compris une évaluation des impacts et des indicateurs de réussite, et diffusion des enseignements appris dans la région et dans le monde.

2) Appui à l' International Coral Reef Initiative (ICRI)

a) Nodes sous-régionaux de GCRMN : Continuer à soutenir et coordonner le développement des cinq nodes de suivi des récifs coralliens des Caraïbes sous-régionaux de Southern Tropical America (STA, coordonné par INVEMAR de Colombie); Eastern Caribbean (coordonné par le Centre CM en Barbades); l'initiative des récifs coralliens des Antilles néerlandaises (NACRI); Western Caribbean (coordonné premièrement par le projet MBRS); et Northern Caribbean and Atlantic (NCA, coordonné par UWI-CMS), y compris l'appui de la formation sur place, l'assistance technique et la gestion des données, et pour assurer les apports de données de la région à la base des données mondiales ReefBase ainsi que les rapports annuels sur l'état des récifs de GCRMN.

b) Appuyer, le cas échéant, l'évaluation des récifs coralliens et leur suivi à travers les autres efforts régionaux comme Atlantic & Gulf Rapid Reef Assessment (AGRRA), ReefCheck et CARICOMP, ainsi que l'incorporation de l'information dans le GCRMN et les efforts de ReefBase.

c) Assister aux réunions de l'ICRI, comme secrétariat de SPAW, promouvoir et appuyer la participation si possible des gouvernements et des experts de la région dans ces rencontres.

d) Produire un jeu d'outils des enseignements appris et des meilleures pratiques, en utilisant les expériences et les résultats de la mise en oeuvre des activités de l'ICRAN-Caraïbes, pendant la période 2000-2004, en particulier ceux impliquant des sites de démonstration, comme des moyens pour partager les enseignements tirés de ce projet, et améliorer les capacités locales (avec l'appui financier de US NFWF et le CAR-SPAW).

3) Information sur l'état des prairies marines de la région

Un diagnostic général basé sur l'information existante sur l'état des lits des prairies marines sera produit pour compléter les rapports existants sur l'état des récifs coralliens et de la mangrove.

130. Comme d'habitude, le secrétariat poursuivra sa coopération et sa coordination tel qu'approprié avec les autres initiatives et projets liés aux écosystèmes marins et côtiers de la région, dont :

- Le projet Volet B-PDF du FEM – Gestion durable des Ressources marines partagées de l'écosystème marin des Caraïbes (CLME) et des régions adjacentes. Ce projet, coordonné par IOCARIBE et le PNUD vise à identifier les manques (gaps) existants dans l'information, à travers une analyse de diagnostic transfrontalier (TDA), et à mettre au point un programme d'action stratégique pour les LME des Caraïbes.
- Les projets AMEP sur la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières (IWCAM) dans les petits états insulaires en développement (SIDS) des Caraïbes, et la

réduction des déversements de pesticides dans la mer des Caraïbes, approuvés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mis en oeuvre par le biais du PEC.

- Les projets sur l'approche écosystémique pour gérer les pêches pélagiques et le projet mondial quinquennal pour la réduction des captures accessoires dans les chaluts à crevettes, tous les deux exécutés par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).
- Le projet de l'ICRAN/PNUE/UNF, en développement dans les Caraïbes du sud sur la gestion côtière et marine et l'éducation par le renforcement du Centre Buccoo Reef à l'île de Tobago.
- L'initiative sur le transfert des écotecnologies pour la gestion durable des forêts de mangrove en Amérique latine et les Caraïbes, lancée par le forum des NU et le PNUE, de même que le travail déjà réalisé par les pays dans la région, comme la Colombie et le Panama, avec l'aide de l'Organisation Internationale des Bois tropicaux (OIBT).

(f) Le tourisme durable

Objectifs

131. Les objectifs de la composante du programme pour le tourisme durable sont :

- a) Promouvoir les pratiques de tourisme durable ;
- b) Étendre les accomplissements du projet du Réseau pour l'environnement des Caraïbes (CEN) ; et
- c) Développer les liens de manière efficace avec la CTO, l'Alliance pour le tourisme durable (CAST), et les autres organisations pertinentes, engagées dans le tourisme durable de la région des Caraïbes.

Activités

TOURISME DURABLE

1) Appui continu à l'CTO et à CAST dans la mise au point et la mise en oeuvre de normes et d'initiatives pour le tourisme durable

- a) En promouvant l'établissement des Caraïbes comme une zone de tourisme durable, comme le premier résultat du cadre politique du tourisme régional, et qui serait agréé ensuite par l'Association des États de la Caraïbe (ACS)
- b) Coordonner avec OECS-ESDU la mise en oeuvre de la stratégie pour le tourisme durable de l'OECS et de l'Organisation du Tourisme Caraïbéen Cadre Réglementaire du Tourisme Régional.

2) Mise en oeuvre de la Campagne de Drapeau Bleu des Caraïbes

Continuer à participer et à faciliter la mise en oeuvre de la campagne, en particulier en participant au jury régional.

3) Matériels et outils pour le renforcement des capacités

Appuyer l'utilisation des manuels du CEN pour améliorer la capacité des parties prenantes dans l'industrie du tourisme et appuyer les activités de formation locales.

4) Intégrer et fournir les intrants de la Région des Caraïbes dans les initiatives de tourisme durable mondiales, en coopération avec DTIE-PNUE.

- a) Collaboration dans la promotion de "L'Agenda 21 local et le Tourisme" du PNUE (avec WTO et le Conseil International des Initiatives locales pour l'environnement)
- b) Mise en oeuvre des principes de la Déclaration de Québec sur l'écotourisme.
- c) Promouvoir le dialogue des multiples parties prenantes pour traiter les problèmes clés de durabilité dans les destinations, dans le cadre de l'initiative des Tour Opérateurs (TOI).
- d) Explorer les opportunités de partenariat, dans le cadre du programme Travel and Leisure du Centre pour le leadership environnemental dans les affaires (CELB), de Conservation Internationale (CI).

C. Systèmes d'information pour la Gestion des Ressources marines et côtières (CEPNET)

1. Contexte

132. Le sous-programme CEPNET a continué d'évoluer pour offrir un support général aux autres sous-programmes techniques importants du PEC et au fonctionnement administratif global de l'organisation. Cet objectif a été atteint en facilitant le développement d'outils destinés à organiser et à propager les informations pertinentes pour l'implémentation de la Convention de Cartagena et ses Protocoles. CEPNET offre également un support dans les domaines de l'accès aux données, de la gestion d'informations et du développement et de la maintenance d'un réseau d'expertise et de connaissances.

133. Les principaux objectifs du sous-programme CEPNET sont :
- a) Renforcer les capacités de gestion des informations côtières et marines dans la Région des Caraïbes ;
 - b) Accroître l'accès aux informations sur les ressources marines et côtières en renforçant les mécanismes de réseau et le développement d'une base de données ;
 - c) Propager les informations résultant des projets et des activités du PEC ; et
 - d) Apporter une aide aux sous-programmes régionaux du PEC pour les problèmes liés à la gestion des informations.
134. Ce plan de travail poursuit les projets et activités de la biennie 2004-2005 tels que présentés dans le Rapport du Directeur Exécutif du PNUE concernant l'Implémentation du Programme Environnemental Caribéen (2004-2005) (UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.4). Cependant, à la lumière du nombre accru de problèmes, d'activités et de demandes du secrétariat et avec le départ du Responsable du Programme CEPNET en 2005 et de l'Analyste Système en 2006, le nouveau plan de travail reflète des changements à la fois dans la nature des activités et dans les mécanismes de l'implémentation.

2. Projets et activités

(a) Coordination du programme

Objectifs

135. Offrir un rôle de support aux autres sous-programmes du PEC, en ce incluse la coordination de partenariats régionaux et internationaux.

Activités

136. Le sous-programme supportera les sous-programmes AMEP, SPAW et EFC pour la conception, la maintenance et la propagation des informations requises ou générées par le biais des outils existants du PEC ou en développant de nouveaux instruments comme des bases de données, des bureaux centraux, des forums, etc.
137. CEPNET contribuera à la propagation des produits du PEC, principalement par le biais d'Internet lorsque ce sera applicable. Il continuera également de coordonner quotidiennement les réponses aux demandes d'information et les études externes.
138. CEPNET continuera d'entretenir et d'actualiser le site Web du PEC, www.cep.unep.org. Pour améliorer la gestion du site Web, le secrétariat recherchera des moyens d'assurer un entretien plus régulier pour offrir des informations actualisées et utiles aux États membres et aux Parties contractantes.
139. CEPNET offrira un support à l'organisation de réunions techniques et intergouvernementales du PEC et coordonnera la préparation et la diffusion de rapports de réunion finaux.

(b) Renforcement des capacités de gestion des informations du secrétariat

Objectifs

140. Renforcer la capacité du UCR/CAR en matière de gestion des informations, y compris l'entretien et le développement continu du site Web pour le Secrétariat et les Centres d'Activité Régionaux et

l'amélioration des services de stockage de documents et de gestion des communications et de la base de données.

Activités

141. CEPNET passera en revue les besoins d'information des Etats membres et des organisations partenaires et s'assurera que des systèmes adéquats sont établis au secrétariat pour répondre à ces besoins.
142. CEPNET assurera la maintenance continue des bases de données des Experts, Institutions et Points d'attention du PEC. Il fournira également un support à l'administration du Secrétariat et à la liaison avec le Siège du PNUE.
143. CEPNET recherchera un soutien financier pour un Assistant Web à temps plein qui assurera des mises à jour plus régulières du site Web et de l'Intranet du PEC.
144. La constitution d'une capacité interne et la formation du personnel du Secrétariat se poursuivront pendant la biennie pour garantir que le personnel connaîtra bien les dernières technologies et les derniers outils qui permettront à UCR/CAR d'offrir de meilleurs services informatisés.
145. CEPNET évaluera l'actuelle technologie de télécommunications du Secrétariat et recommandera des manières d'améliorer le rapport coût/efficacité de ces services de soutien, en ce inclus l'accès à Internet, le téléphone et les possibilités d'hébergement sur Internet.

(c) Mécanismes de bureaux centraux du Programme pour l'environnement des Caraïbes

Objectifs

146. Coordonner les efforts pour faire du PEC un Mécanisme de Bureau Central (MBC) pour plusieurs projets et initiatives régionaux et mondiaux.

Activités

147. CEPNET sera responsable de la coordination d'un projet commun avec PNUE/DEWA et FEM IW-LEARN pour tester l'efficacité d'un réseautage dans une zone à intérêts croisés parmi un "groupe régional" de projets et cours et prévus dans la Région des Caraïbes. Les activités suivantes favoriseront l'intégration des efforts, la capture de synergies, l'identification de fossés, de conflits et d'opportunités :
 - a) Développer un site Web au sein du système d'information FEM IW-LEARN conçu par PNUE/DEWA et hébergé en tant que sous-site Web de FEM IW-LEARN pour faciliter le réseautage et le dialogue parmi les Agences d'implémentation et d'exécution FEM, les Responsables de projets régionaux et les autres parties prenantes pertinentes des Caraïbes.
 - b) Mener un programme de développement d'un inventaire en ligne des projets FEM et des sites Web des projets FEM dans la Région des Caraïbes et actualiser les informations de la base de données du projet FEM IW-LEARN.
 - c) Préparer un article contextuel résumant l'assistance générale au développement dans la région, faciliter un dialogue E parmi les projets dans le groupe régional et organiser un atelier consultatif régional.

- d) Préparer un document d'assistance sur les résultats du processus consultatif régional et un plan d'implémentation pour accroître les synergies entre les projets FEM en cours et prévus dans la Région des Caraïbes.
 - e) Réaliser des supports promotionnels pour cette initiative afin présenter le site Web du groupe régional lors d'événements régionaux et sous-régionaux clés.
148. CEPNET continuera de collaborer avec PNUE PAM pour offrir des opportunités par le biais du site Web du PEC pour les pays qui ont développé ou sont en train de développer des ANP pour partager leurs expériences et les leçons qu'ils ont apprises. Les ANP achevées et la documentation de support pertinente seront également placées sur le site Web.
149. Le projet FEM d'AMEP d'Intégration de la Gestion de la Ligne de partage des eaux et des Zones côtières (Integrating Watershed and Coastal Areas Management ou IWCAM) a une composante régionale qui demande le développement et la maintenance d'un bureau central sur les meilleures pratiques de gestion intégrée ainsi qu'un outil pour faciliter l'ébauche et l'implémentation de politiques et de stratégies pour l'IWCAM. Le MBC de l'IWCAM devrait également faciliter le contrôle et l'évaluation des activités de l'IWCAM, notamment des neuf projets de démonstration. CEPNET apportera un support au développement de l'IWCAM/MBC et mettra le site Web du PEC à disposition pour accroître la diffusion des informations, par exemple par le biais de l'autre MBC comme le PAM/MBC.
150. CEPNET développera encore le site Web de White Water to Blue Water Initiative (WW2BW) à l'adresse www.ww2bw.org pour soutenir le travail du Comité de pilotage WW2BW pour les activités de suivi de la Conférence de Miami (mars 2004). Le site Web fournira des informations sur les partenariats. A partir de ces activités, des bases de données sur les leçons apprises et les meilleures pratiques pour des partenariats efficaces seront développées.

(d) Analyse spatiale pour la prise de décisions

Objectifs

151. Améliorer l'utilisation de l'analyse spatiale et modeler le processus décisionnel pour la gestion de l'environnement dans la Région des Caraïbes.

Activités

152. Avec l'aide de RAC CIMAB, CEPNET recherchera un support financier pour l'implémentation d'une nouvelle activité de projet intitulées « Renforcement du développement et de l'implémentation de GIS dans les Caraïbes ».
153. CEPNET soutiendra plusieurs projets en cours dans le cadre desquels des informations géographiques seront collectées ou générées, y compris les projets AMEP sur l'IWCAM pour le SIDS des Caraïbes, la Réduction de la contamination par les pesticides en Amérique Centrale, le Projet de Partenariat Know Why Network et la finalisation de l'actualisation du Rapport Technique n° 33.
154. CEPNET continuera d'assurer des synergies avec d'autres initiatives régionales sur la gestion des informations environnementales qui utiliseront, diffuseront ou catalogueront des informations spatiales. Celles-ci incluent :
- a) Mesoamerican and Caribbean Geospatial Alliance (MACGA) : Développement d'un mécanisme géospatial en Mésoamérique pour faciliter l'accès et la diffusion d'informations spatiales en support d'objectifs de développement ;

- b) Inter-American Biodiversity Information Network (IABIN) ; et le
- c) Caribbean Global Ocean Observing System (GOOS) avec IOCaribe de l'International Oceanographic Commission (IOC).

D. Education, formation et prise de conscience ¹

1. Contexte

155. Avec l'adoption du Protocole LBS en 1999 et l'entrée en vigueur du Protocole SPAW en 2000, nous constatons une demande accrue des Etats membres du PEC d'accroître la visibilité et l'importance de ces instruments légaux. Pour supporter les activités des programmes régionaux SPAW et AMEP, le PEC doit encore développer et diffuser des supports promotionnels afin d'augmenter la prise de conscience concernant les menaces environnementales à l'égard de la Mer des Caraïbes et de prouver l'efficacité de l'implémentation de la Convention et de ses Protocoles pour atténuer ces menaces. En collaboration avec les Centres d'activité régionaux respectifs de SPAW et LBS, des activités visant à communiquer les bénéfices des Protocoles et le coût de leur non-implémentation sont en cours de développement. Ces activités viseront un éventail de parties prenantes incluant le grand public, les enfants scolarisés et les décideurs seniors. Ainsi, des problèmes environnementaux pertinents seront intégrés aux agendas de développement nationaux.
156. Bien qu'il n'y ait pas eu de Responsable du Programme Education, Formation et Prise de Conscience (EFC) pour la biennie 2004-2005, la plupart des activités du PEC impliquaient des activités liées à l'EFC. La coordination des activités d'EFC au sein du PEC a été assurée grâce au travail du Responsable Professionnel Junior SPAW avec l'aide d'autres Responsables de Programmes seniors.
157. Les objectifs du programme d'EFC sont :
- a) Transformer et améliorer les systèmes éducatifs pour promouvoir des changements d'attitude et de comportement positifs à l'égard de la gestion environnementale en améliorant la compréhension de la valeur, de la pertinence et de l'importance des ressources marines et côtières ;
 - b) Développer et implémenter des programmes de formation technique et de gestion nationaux et régionaux (en mettant l'accent sur la « formation des formateurs » pour maximiser l'effet de multiplication) pour les personnes responsables de l'utilisation et de la gestion de ressources marines et côtières ;
 - c) Soutenir les efforts pour attirer l'attention du public des médias, du secteur privé, des organisations communautaires et non gouvernementales afin de prouver la valeur économique des ressources marines et côtières pour des secteurs spécifiques et pour le développement national général.

¹ Conformément à la décision prise par la Huitième Réunion Intergouvernementale, le sous-programme EFC n'est pas coordonné séparément par un Responsable de Programme EFC actuellement. Les activités en tant que telles ont été incorporées aux autres sous-programmes en fonction de leur pertinence. Dans la décision 11 de la Neuvième Réunion Intergouvernementale, le secrétariat a été prié de fournir une ébauche de plan de travail EFC pour la biennie 2002-2003 et le sous-programme devait être reformulé pour offrir une aide aux Protocoles. Conformément à cette décision, le plan de travail EFC suivant est présenté à la Onzième Réunion Intergouvernementale.

2. Projets et activités

(a) Coordination du programme

158. Les objectifs de la coordination du programme d'EFC sont :

- a) Améliorer la coordination, la collaboration et la communication avec les donateurs, les programmes et les organisations pertinents en matière de communication, d'éducation, de formation et de prise de conscience ;
- b) Mobiliser des ressources financières pour accroître les activités actuelles et pour développer de nouvelles initiatives de Communication, d'Education, de Formation et de Prise de Conscience (CEFC) basées sur le travail ou le mandat du PEC ou pertinentes pour ceux-ci ;
- c) Surveiller les activités quotidiennes et la coordination générale du programme au sein du PEC et fournir un support aux différents RP et au coordinateur de l'implémentation des activités de CEFC ;
- d) Etablir une stratégie pour les activités de communication et d'information du PEC et les sous-programmes et coordonner les activités médiatiques ; et
- e) Coordonner le support apporté aux initiatives d'EFC régionales et nationales.

Activités

159. Des efforts seront faits pour trouver un financement pour le programme, en consultation avec le Coordinateur UCR/CAR et avec les Gouvernements, donateurs et organisations partenaires pertinents pour permettre le recrutement d'un Responsable de Programme à temps plein pour le programme et son expansion.
160. En tant qu'outil de communication majeur, le site Web du PEC sera étendu, actualisé en permanence avec des questions régionales et mondiales pertinentes pour la Région des Caraïbes et des liens seront maintenus avec des sites Web complémentaires d'organes régionaux, nationaux et sous-nationaux. Un support sera fourni pour le développement continu des sites Web RAC respectifs.
161. Coordonner, améliorer ou développer et implémenter les efforts de constitution de capacité du PEC et de ses différents sous-programmes en tenant compte des accords internationaux pertinents et sur la base des priorités nationales et/ou régionales.

(b) Promotion du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de ses sous-programmes

Objectifs

162. Promouvoir le travail du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de ses sous-programmes, sensibiliser les gouvernements de la région à l'égard de l'importance de la ratification/accesion et de l'implémentation de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles et accroître la prise de conscience du besoin de protection et d'utilisation durable des ressources côtières et marines.

Activités

163. Contribuer à l'implémentation d'activités nationales et régionales pour la promotion de la ratification/accession aux Protocoles LBS et SPAW pour les Etats membres du PEC en collaboration avec l'AMEP et les programmes SPAW, respectivement. Ces activités continueront de réunir et de préparer du matériel d'EFC sur des thèmes du PEC ou liés au PEC à des fins de diffusion par Internet ou d'autres mécanismes appropriés.
164. Fournir à la communauté du PEC et au grand public des mises à jour régulières concernant la disponibilité des informations relatives à la protection et au développement de ressources côtières et marines.
165. La promotion du PEC lors de forums nationaux, régionaux et internationaux et par le biais de tous les médias disponibles sera entreprise comme étant faisable. En outre, un support sera offert, si c'est approprié, aux initiatives nationales et régionales d'Education, de Formation et de Prise de Conscience avec un soutien des objectifs du PEC. Ces activités seront implémentées avec un financement du Gouvernement suédois.
166. Un inventaire sera effectué concernant le matériel d'EFC disponible auprès du PEC et d'autres organisations pertinentes. Les manques seront identifiés en ce qui concerne les programmes individuels et les principales questions qui leur sont liées. Le matériel de publicité et d'information sur le PEC, l'environnement marin, la préservation et la gestion de cet environnement sera alors compilé/développé en consultation avec le personnel technique afin d'être distribué aux gouvernements, au public, aux écoles et aux médias. Un livre d'activité des espèces SPAW a été conçu pour les enfants et sera imprimé avec le support du secteur privé et largement distribué.
167. Plusieurs supports promotionnels seront développés pour le 25ème anniversaire du PEC en collaboration avec les sous-programmes.

(c) Développement et Implémentation d'une Stratégie de Communication et d'Information pour le PEC

Objectif

168. Faciliter des communications efficaces avec toutes les parties prenantes sur le travail du PEC en tant que base d'amélioration de l'offre de services par le PEC à la région.
169. Faire connaître le PEC en tant que force première dans la réalisation d'un développement durable dans la région.
 - Offrir et garantir un flux efficace d'informations scientifiques et de gestion, de mises à jour et de messages clés, précisément, rapidement et efficacement, à l'égard des parties du PEC et des parties prenantes.
 - Permettre un débat informé parmi toutes les parties prenantes et ainsi une participation complète au développement et à l'implémentation du PEC.
 - Rassembler le feed-back et la contribution des parties prenantes (par le biais des activités de communication) pour continuer d'améliorer l'implémentation du PEC.

Activités

170. Incorporer des stratégies et un travail de marketing pour finaliser la stratégie de communication et d'information. Le projet sera transmis aux institutions pertinentes et présenté à des fins d'adoption

lors de la 13^{ème} RIG des Parties de la Convention de Cartagena. La stratégie de communication et d'information comprendra les attentes, les procédures et les directives générales pour une communication efficace des projets et programmes PNUE/PEC.

171. Coordination des activités des médias pour accroître la visibilité du PEC et développement proactif et préservation des liens avec les médias nationaux/régionaux et internationaux si cela est approprié afin de faire prendre conscience à tous les groupes de parties prenantes et à la communauté au sens plus large des projets et activités du PEC et de l'importance d'un environnement marin/côtier sain ;
172. En fonction de la disponibilité d'un financement, supporter les activités de constitution de capacité et/ou les ateliers de sensibilisation destinés aux journalistes de l'environnement dans la région afin de dresser le profil des problèmes environnementaux dans cette région ;
173. Coordination et mise à jour du site Web du PEC en collaboration avec les sous-programmes et absorption possible des sites Web de projets comme le site du White Water to Blue Water partnership. La base de données CaMPAM sera finalisée en collaboration avec SPAW.
174. Développer et coordonner un mécanisme de bureau central pour les informations environnementales.
175. Des contacts seront établis avec de nouveaux partenaires comme des lignes aériennes régionales et l'industrie des croisières pour une éventuelle diffusion d'informations par le biais d'articles dans les magazines des compagnies aériennes et la distribution de DVD de promotion/éducatifs de courte durée.

(d) Supporter l'implémentation de l'United Nations Decade of Education for Sustainable Development

Objectifs

176. Faciliter la conception et l'implémentation d'un projet de collaboration dans le domaine de l'éducation sur l'environnement aux niveaux national et régional et renforcer les systèmes d'éducation nationaux pour promouvoir une meilleure compréhension de la valeur et de l'importance des ressources marines et côtières grâce à un changement d'attitude et de comportement ;

Activités

177. Le PEC continuera de collaborer avec des organisations pertinentes comme l'United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) en tant que membre du Comité consultatif de l'United Nations Decade of Education for Sustainable Development (DESD). Un support sera fourni, si cela est réalisable et approprié, pour faciliter les discussions régionales concernant l'éducation pour le développement durable et son intégration dans les programmes éducatifs nationaux.
178. Développer proactivement et maintenir des liens avec les Ministères de l'Éducation afin de contribuer à faire prendre conscience au sein des groupes éducatifs de l'importance d'un environnement marin/côtier sain.

e) **Supporter le Plan stratégique de Bali de Support technologique et de constitution de capacité)**

179. Lors de la 23^{ème} séance du Conseil de Direction/Forum ministériel mondial sur l'environnement organisé à Nairobi du 21 au 25 février 2005, le BSP a été formellement adopté par le biais de la décision du CD 23/1.

Objectifs

180. Offrir une formation et une constitution de capacité permanente aux Etats membres du PEC, conformément à leurs besoins nationaux et/ou régionaux et à leurs exigences afin d'implémenter efficacement les obligations découlant de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles.

Activités

181. Aider à la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour engendrer une constitution de capacité nationale et régionale pour diverses parties prenantes telles que des communautés, des responsables et des décideurs, sur la base des priorités nationales et/ou régionales des Parties du PEC ;
182. Aider les Programmes SPAW et AMEP dans le développement et l'implémentation de programmes de formation techniques spécifiques et les exercices de constitution de capacité, par ex. les cours de Formation pour les Formateurs.

UNEP(DEPI)/CAR IG.26/3

Annexe I :

Budget pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la biennie 2006-2007

Voir document à part - UNEP(DEPI)/CAR IG. 26/3 Annexe I.